

Revue trimestrielle

JUILLET/AOÛT/
SEPTEMBRE 2025
N° 296

15 euros

Le JAS

Le Journal des Acteurs Sociaux

ENQUÊTE

Centre-ville La grande braderie du vivre-ensemble



DOSSIER

**Faire du climat un atout
économique et social**

SANS FARD

**Dominique Méda
Claire Hédon**

COUPS DE CŒUR

**Un défi écologique étonnant
Biennale Art et handicap**

CAHIER DES RÉSEAUX

**Invitée du mois :
la Société philanthropique**



LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- **promouvoir** une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- **diffuser** des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- **valoriser** tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- **proposer** une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

**Pour suivre l'actualité
avec un regard sans concession,
abonnez-vous au Jas !**

Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des acteurs sociaux

Revue trimestrielle, 4 numéros par an

Je règle par :

☐ Chèque ci-joint à l'ordre du Journal des acteurs sociaux

☐ Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][] Ville :

Email :

Téléphone :

PROMOTION

**50€
TTC**

SOMMAIRE

5 ÉDITO

7-16 DOSSIER

Faire du climat un atout économique et social

Agriculture : le Shift Project alerte sur l'urgence d'une transition bas carbone

La Chine, un paradoxe climatique

17-24 EN BREF

Société : décentralisation, parité, audiovisuel public, autonomie

Écologie : alimentation, voiture électrique, Mozambique, littoral

Économie : résidences secondaires, Argentine, États-Unis, gratuité

25-34 SANS FARD

Dominique Méda : « La meilleure des politiques écologiques, c'est l'égalité ! »

Claire Hédon : « Remettre l'État face à ses responsabilités »

35-42 COUPS DE CŒUR

6 000 km à vélo : Le défi sportif et écologique de deux étudiantes

À Thouars, un lieu pour recréer du commun

7^e Biennale « Art & Handicap Mental » :

quand l'exclusion cède place à la création

43-49 ENQUÊTE

Commerces de centres-villes :

la grande braderie du vivre-ensemble

51-58 CAHIER DES RÉSEAUX

Congrès de l'AMRF :

la jeunesse au cœur des débats

Crèches de la branche de l'aide à domicile : 1 600 places menacées

En finir avec les préjugés sur les précaires

Xavier Emmanuelli : « Pour le care-aidant, un modèle est à inventer »

Jean-Pierre Riso : l'ADN de l'engagement

Spitz-Foto/Istock



Richard Villalon/Istock



Philippe Matsas/Flammarion



Louna Hasniou



Richard Villalon/Istock



Antonin Amado

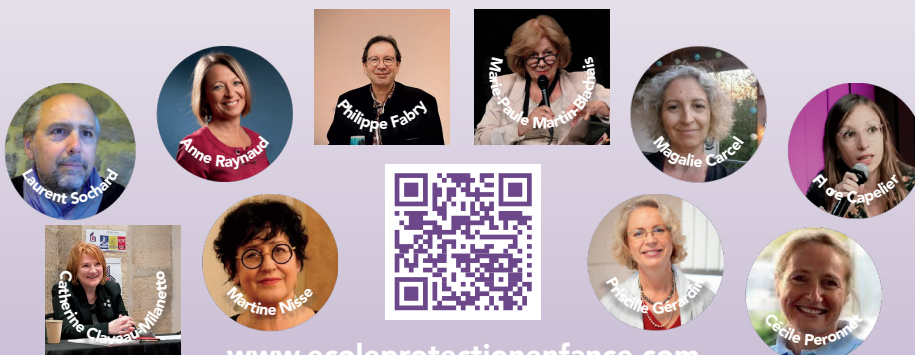




LES WEBINAIRES DE L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

VOUS N'AIMEZ PAS LE DISTANCIEL ? VOUS ALLEZ CHANGER D'AVIS

-  Délaissement parental approche juridique
-  Délaissement parental approche clinique
-  Parrainage des enfants en contexte d'adversité : Comment ça marche ? Quels effets ? **NOUVEAU**
-  La prise en compte des proches : Quelle finalité ? Quels outils ?
-  Violences sexuelles faites aux enfants : mieux détecter, mieux accompagner
-  Accueil et recueil de la parole des enfants victimes
-  Les 1000 premiers jours : les repères indispensables
-  L'affection dans la relation éducative
-  Droits et intérêt supérieur de l'enfant : de quoi parle-t-on ?
-  Le Projet Pour l'Enfant (PPE)
-  Évaluation du danger : le référentiel HAS
-  Liens d'attachement et besoins fondamentaux de l'enfant : les essentiels à maîtriser
-  Adolescents protégés : mieux décoder les besoins spécifiques
-  Cadre juridique et institutionnel de la protection de l'enfance



www.ecoleprotectionenfance.com

**Webinaires plébiscités pour leur interactivité et leur richesse obtenant une moyenne de 18/20.*

Le JAS

11 bis, rue de la Planche - 75007 Paris
Tél. : 01 53 10 24 10

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert

Ont collaboré à ce numéro :

José-Marie Latour, Kevin Nectoux,
Olivier Van Caemberbèke, Jérémie Sieffert
et Antonin Amado

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général
de l'Union ADMR ; **Hervé Carré**, consultant ;
Maryse De Wever, directrice de la communication
de la FEHAP ; **Didier Lesueur**, délégué général
de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur
de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**,
directrice du Cedis (association d'insertion
professionnelle) ; **David Passeron**, responsable
de la communication du RENESS ;
Marie-Christine Paviet, consultante ;
Jean-Claude Placiard, consultant ;
Jean-Marie Poujol, administrateur de NEXEM ;
Jean-Paul Raymond, consultant ;
Jacky Richard, délégué général du Pacte Civique ;
Jean-Pierre Riso, président de la FNADEPA ;
Marie-Christine Sarre, consultante ;
Cédric Szabo, directeur général de l'AMRF.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :
Jean-Louis Sanchez

Directrice déléguée :
Karine Senghor

Annonces classées :
Tél. : 01 53 10 24 10

Abonnements :
Maria Lillo (responsable)
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : maria.lillo@lejas.com
Adresse : 38, Bd Saint-Michel, 75006, Paris
Tarifs : 1 an/4 numéros
Abonnement promotionnel :
France : 50 euros - Étranger : 75 euros
Vente au numéro : 15 euros

Le **Journal des acteurs sociaux** est édité par
l'Action sociale, SARL au capital de
91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346

Siège social : 11 bis, rue de la Planche,
75007 Paris

Numéro de commission paritaire : 1228 T 85246
Trimestriel - Dépôt légal : septembre 2025

ISSN : 2275-4709

PAO : Journal des acteurs sociaux
Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Qui tient vraiment la plume en France ?

Récemment, l'affaire Legrand-Cohen a braqué les projecteurs sur la neutralité du service public. L'incident est connu : un échange privé entre deux journalistes-éditoriaux de l'audiovisuel public et deux responsables du Parti socialiste a été enregistré, puis diffusé par un média d'extrême-droite. Aussitôt, la machine médiatique s'est emballée : accusations de partialité, soupçons de proximité politique. La faute est réelle. Mais s'emparer de cette affaire pour tenter de disqualifier le service public n'est qu'une grossière manœuvre.

Car le vrai danger pour notre démocratie ne réside qu'à la marge dans les dérapages individuels. Il se loge dans la structure même du paysage médiatique. Aujourd'hui, une poignée d'hommes d'affaires contrôle la majorité des journaux nationaux, des radios et des télévisions. Cette concentration réduit le pluralisme et transforme l'information en instrument de pouvoir. Alors, posons la question sans détour : qui tient vraiment la plume en France ? Est-ce la rédaction, libre de ses choix, ou l'actionnaire principal, motivé par ses intérêts ou ses passions ?

Face à un tel péril, la résistance doit mieux s'organiser. C'est d'abord à l'audiovisuel public de renforcer sa crédibilité en garantissant une information indépendante, pluraliste, à l'abri des logiques d'actionnaires et des jeux d'influence. Pour cela, il doit être irréprochable. La moindre familiarité partisane entame sa légitimité et offre aux critiques le terrain rêvé pour déstabiliser son rôle.

C'est aussi à la presse indépendante de trouver les formes les plus adéquates de développement. C'est pourquoi, nous souhaitons faire du JAS une revue trimestrielle de référence et de son site Internet, la plateforme de rassemblement de tous les acteurs sociaux (élus locaux, responsables associatifs, acteurs professionnels et bénévoles). Mais, pour réussir, il nous faut pouvoir compter sur un fort soutien de nos partenaires et de nos lecteurs. Car, n'en doutons pas, en ces temps troublés, la liberté d'expression ne peut qu'être l'affaire de tous. ■



LEGS ET ASSURANCES-VIE



**Solidarité
Laïque**

APPRENDRE COMPRENDRE GRANDIR

C'EST UNE QUESTION DE TRANSMISSION

Grâce à votre legs à Solidarité Laïque, vous transmettez aux enfants comme aux adultes, en France et dans le monde, les savoirs fondamentaux qui leur permettront de devenir des citoyens responsables, libres et solidaires.

© Adobe Stock - karinhoppe

DEMANDEZ VOTRE DOCUMENTATION GRATUITE

Merci de compléter et de renvoyer ce bulletin sous enveloppe timbrée à Solidarité Laïque, 22 rue Corvisart 75013 Paris.

☐ **Oui**, je souhaite recevoir, sans engagement et en toute confidentialité, mon guide gratuit sur les legs, donations et assurances-vie, au bénéfice de Solidarité Laïque.

Civilité : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone (optionnel) : _____



Votre interlocutrice privilégiée pour vos dons et legs :
Majda Devienne, responsable développement des ressources.
01 43 35 01 85 - mdevienne@solidarite-laique.org



ACTIONS SOCIALES



**Solidarité
Laïque**

DOSSIER

- P.9 Faire du climat un atout économique et social
- P.13 Agriculture : le Shift Project alerte sur l'urgence d'une transition bas carbone
- P.15 La Chine, un paradoxe climatique



BANQUE des
TERRITOIRES



Mobilité électrique, le courant passe entre nous

Élus locaux, organismes du logement social, la Banque des Territoires vous apporte des solutions d'ingénierie et de financement pour développer la mobilité décarbonée : installation de bornes de recharge de véhicules électriques en voirie ou en parking, développement des flottes de bus électrique, tramways et TER.

Contactez-nous

L'intérêt général a choisi sa banque



DÉCOUVREZ
NOS SOLUTIONS
**D'INGÉNIERIE ET
DE FINANCEMENT**

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr

Faire du climat un atout économique et social

La planète brûle, s'étouffe et, avec elle, l'idée que la transition vers un monde plus écologique serait forcément un frein à la croissance. Pourtant, cette révolution verte pourrait bien être la plus grande fabrique d'emplois du XXI^e siècle. C'est tout un marché du travail qui devra se réinventer. Mais c'est surtout l'occasion de bâtir une nouvelle ère économique plus soucieuse de l'avenir de notre planète et des valeurs qui sauvegardent notre civilisation.

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Un été caniculaire, des incendies ravageurs dans l'Aude, en Grèce et en Californie, des inondations meurtrières en Asie. Les images défilent en boucle et façonnent un imaginaire anxigène : celui d'une planète à bout de souffle. Mais faut-il réduire l'écologie à un horizon de catastrophes ? Certains économistes veulent y voir le contraire. La transition verte peut devenir un formidable moteur de croissance, d'innovation, voire de justice sociale.

« Nous sommes à l'aube d'une troisième révolution industrielle », martèle Jere-

my Rifkin, économiste et sociologue américain, qui conseille depuis vingt ans l'Union européenne et plusieurs États. Pour lui, l'âge du pétrole est clos. La révolution industrielle fondée sur les énergies fossiles est derrière nous. En témoignent, les prix de l'énergie, de l'alimentation, le chômage endémique, l'endettement des consommateurs... et des économies mondiales qui patinent. Le risque d'un effondrement de l'économie mondiale n'est même plus totalement exclu. Alors, comment s'inventer un avenir économique durable ?

L'OIT estime que 20 millions d'emplois pourraient être créés dans le monde pour des actions visant à protéger les écosystèmes

Par la « troisième révolution industrielle », explique l'économiste dans le livre du même nom (ed. Les Liens Qui Libèrent). Jeremy Rifkin y défend que la fusion des technologies et des énergies renouvelables peut créer une dynamique totalement nouvelle. « À l'avenir, des centaines de millions de personnes produi-

ront leur propre énergie verte et la partageront sur un "Internet de l'énergie", tout comme nous produisons et partageons aujourd'hui des informations en ligne, prédit-il. La création d'un régime d'énergie renouvelable, alimenté par les bâtiments, partiellement stocké sous forme d'hydrogène, distribué

via un Internet de l'énergie et connecté à des transports zéro émission rechargeables, établit une infrastructure à cinq piliers qui donnera naissance à des milliers d'entreprises et à des millions d'emplois durables. »

Une perspective dans laquelle s'inscrit aussi Jeffrey Sachs, une autre figure de l'économie mondiale. L'ancien conseiller spécial auprès de trois secrétaires généraux des Nations unies n'a cessé d'appeler à transformer le capitalisme pour qu'il soit compatible avec les limites planétaires, notamment en réorientant



La centrale solaire thermique d'Ivanpah, dans le désert du Mojave, en Californie, ouverte en 2013. Samuel Faber/Pixabay

les investissements vers l'énergie propre et en adoptant des politiques climatiques ambitieuses. « Nous avons atteint les limites de notre planète », reconnaissait-il déjà en 2014 lors d'un sommet à Bruxelles. Mais son ton est plus optimiste qu'on pourrait le croire. « La bonne nouvelle, ajoute-t-il, est que nous assistons à une révolution technologique qui nous permet d'avancer dans une direction durable. Cependant c'est une question de choix. Les marchés à eux seuls ne nous y porteront pas. Nous avons besoin d'une sixième vague de technologies durables et vertes... »

Une fausse dichotomie

Si les technologies pourront jouer un rôle dans la nécessaire transition écologique, celle-ci n'advient pas sans volonté et, surtout, courage politique. Pourtant, trop souvent, écologie et économie ne s'observent que pour se dénigrer mutuellement. « Le débat entre croissance et écologie est une fausse dichotomie », tranche Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie

en 2001. « L'objectif de la croissance est d'améliorer notre qualité de vie, celui de la croissance verte est d'améliorer notre qualité de vie. Le débat sur la croissance et l'écologie est donc une fausse dichotomie. » (1)

L'économiste américain défend un « keynésianisme vert », un plan massif d'investissements publics dans les infrastructures, l'énergie et la recherche. Selon lui, les « plans verts », comme le Green New Deal aux États-Unis ou le Pacte vert en Europe, ne sont pas des dépenses, mais des investissements qui vont stimuler l'économie. Il ajoute : « Lorsque les États-Unis ont été attaqués pendant la Seconde Guerre mondiale, personne ne s'est demandé : "Avons-nous les moyens de mener cette guerre ?" C'était une question existentielle. Nous ne pouvions pas nous permettre de ne pas la mener. Il en va de même pour la crise climatique. » (2) Selon lui, une guerre contre l'urgence climatique, correctement menée, serait bénéfique pour l'économie – tout comme la Seconde Guerre mondiale a ouvert la voie à l'âge d'or économique de

l'Amérique, avec le taux de croissance le plus rapide de son histoire dans un contexte de prospérité partagée.

L'économie de l'écologie repose sur cette idée simple mais puissante : en affrontant la crise climatique, nous pouvons réinventer nos économies, transformer nos modes de production, créer de millions d'emplois et redonner un avenir aux territoires.

Ce qui pollue le moins crée le plus d'emplois

Au niveau mondial, l'Organisation internationale du travail estime que 20 millions d'emplois pourraient être créés dans le monde pour « des actions visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser durablement et gérer les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, naturels ou modifiés, qui répondent aux défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en offrant simultanément des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité. »

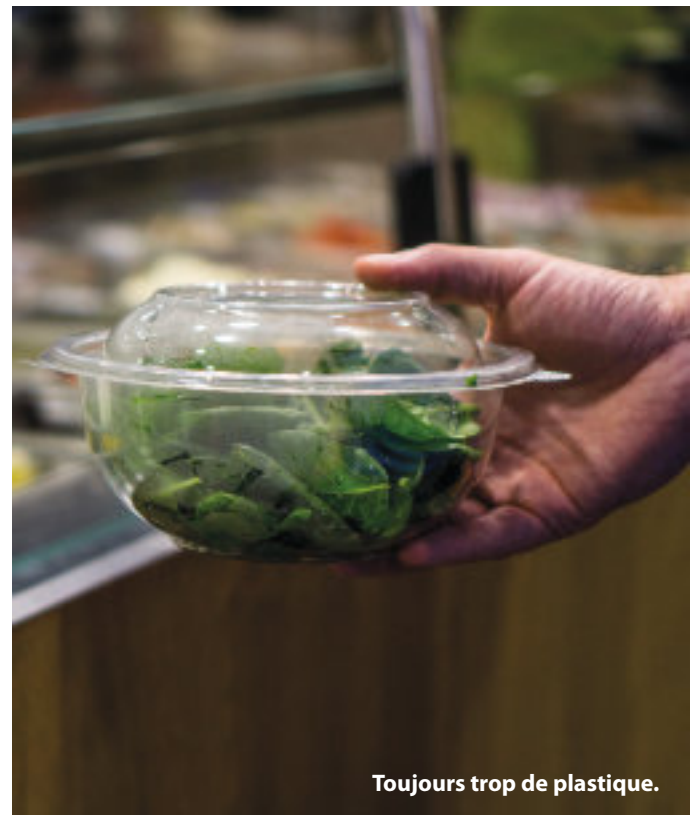
Pour la France, en juillet 2024, le secrétariat général à la planification écologique estimait qu'une stratégie de planification écologique pourrait concerner près de 8 millions d'emplois, avec 200 000 à 550 000 créations nettes d'emplois d'ici à 2030 dans les secteurs clés (bâtiment, industrie, énergie). L'Ademe et l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estiment, eux, que la transition verte pourrait créer 340 000 emplois d'ici 2035 et près d'un million à l'horizon 2050.

« Le but premier de la transition énergétique n'est bien sûr pas de créer des emplois mais de limiter la dégradation de notre environnement, qui menace nos conditions de vie », rappelle sur le site du réseau CLERC (3), Philippe Quirion, docteur en économie de l'École des Mines de Paris, chercheur en économie de l'environnement et en économie de l'énergie. Celui qui est également membre du bureau exécutif d'un important réseau d'ONG françaises sur le changement climatique le reconnaît : la transition écologique ne va pas à elle seule rétablir le plein emploi en

France. « Néanmoins, une transition écologique bien menée peut créer des centaines de milliers d'emplois, même en prenant en compte ceux qui disparaîtront dans les activités polluantes. » Pourquoi ? Parce que les branches qu'il faut développer dans le cadre de cette transition nécessitent en général plus d'emploi que celles dont il faut réduire l'activité, argumente-t-il. « La raison principale est que les énergies non renouvelables utilisées en France (pétrole, gaz naturel fossile, charbon et uranium) sont importées. Réduire leur consommation permet de réorienter des dépenses vers l'économie française, donc d'y créer des emplois, et, en même temps, de réduire le déficit commercial. »

L'économiste souligne notamment le poids de la rénovation thermique des logements et bâtiments. Un million d'euros dépensé dans l'isolation crée quatorze emplois équivalent-temps plein (ETP) contre cinq pour la production de gaz ou d'électricité. Pour le dire autrement, ce qui pollue le moins crée le plus d'emplois.

La transition ne sera socialement acceptée que si elle s'accompagne d'emplois durables



Toujours trop de plastique.

Milana Kostadinovic/Isotck

Le bâtiment n'est pas seul en ligne de mire. Les transports concentrent aussi l'attention. « *Un déplacement en transport en commun nécessite deux fois moins d'énergie et deux fois plus d'emplois que le même déplacement en voiture* », assure le Français. Selon l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (Irena), le secteur emploie déjà 13 millions de personnes et pourrait en faire travailler 40 millions d'ici 2050.

La décroissance n'est pas une régression sociale

La transition énergétique promet de dynamiser l'économie mondiale, mais il faut pour y parvenir accepter une autre vision de la croissance, que certains qualifient de « sobriété », voire de « décroissance ».

C'est le cas de Timothée Parrique, chercheur en économie écologique à l'Université de Lausanne et auteur du livre *Ralentir ou périr : L'économie de la décroissance* (ed. Seuil, 2022), qui précise : « *Non, la décroissance n'est pas une récession perpétuelle, un confinement pandémique, une apologie de la pauvreté, une pulsion réactionnaire, une haine des entreprises, un refus de l'innovation, et une forme de dictature. Mais oui, certaines questions qu'elle pose valent la peine d'être discutées, comme le lien entre écologie et capitalisme.* »

Et il ajoute : « *L'idée de croissance verte est fondée sur de faux espoirs. Les analyses d'une croissance soi-disant "verte" ne tiennent pas la route, d'abord parce qu'elles ne prennent en compte que les gaz à effet de serre et font l'impasse sur les autres pressions environnementales : l'extraction de matériaux, l'usage de l'eau et des sols, la pollution de l'air et des eaux, l'acidification des océans, les pertes de biodiversité, etc. Décarboner ne suffit pas ! La véritable question est la suivante : est-il plus facile de réduire notre empreinte écologique en produisant moins ou en produisant plus ?* » (4)

Il se place ainsi dans les pas d'André Gorz, philosophe, journaliste et surtout précurseur d'une approche décroissante de l'économie. Pour le penseur,

« *la décroissance est donc un impératif de survie* » et suppose une autre économie, un autre style de vie, une autre civilisation, d'autres rapports sociaux.

La sobriété n'est pas la précarité

Pour réussir ce bouleversement économique, il faut bien évidemment veiller à une juste répartition des efforts entre pays, entre territoires, entre communautés, entre individus. Et il faut aussi s'assurer qu'elle poursuit des objectifs de cohésion sociale et de lutte contre la vulnérabilité, comme le défend avec persévérance Dominique Méda dans ses travaux et ses écrits (voir interview page 26).

De même le collectif Construire l'écologie – qui réunit chercheurs, ingénieurs et intellectuels – prévient : la transition ne sera socialement acceptée que si elle s'accompagne d'emplois durables. Dans une étude rendue publique le 5 décembre 2024, les auteurs ont examiné trois secteurs stratégiques : les batteries électriques, les pompes à chaleur et l'éolien en mer. Tous sont essentiels à la décarbonation de l'économie, mais tous traversent pourtant des turbulences : fermetures d'usines, plans sociaux et faillites fragilisent ces filières, malgré des perspectives de croissance.

Pour Léa Falco, cofondatrice du collectif, le potentiel est pourtant réel et elle note que « *des alliances existent entre industriels, élus et syndicats pour développer ces filières et créer de nombreux emplois* ». Mais le collectif alerte : il faut que l'État définisse des objectifs clairs, garantisse un soutien financier pérenne et assure une stabilité réglementaire pour que la « mayonnaise » prenne. Pour le collectif, la transition est encore à la recherche de son modèle réglementaire, technologique et économique. D'autant, souligne-t-il, que la planification initiée par l'exécutif en 2022 ne remplit pas son rôle. Et ce qui est vrai de la France, l'est encore bien davantage de la plupart des pays, à l'exception notable de quelques nations européennes et de la Chine (voir encadré page 15).

Il reste un facteur important d'espoir : l'intervention des collectivités locales, avec des réalisations dont les États devraient s'inspirer.

« La décroissance est un impératif de survie »

Agriculture : le Shift Project alerte sur l'urgence d'une transition bas carbone

Dépendance aux énergies fossiles, vulnérabilité géopolitique, pénurie de main-d'œuvre : autant de défis qui appellent une transition profonde du secteur agricole.

Créé en 2010 par l'ingénieur et conférencier Jean-Marc Jancovici, le Shift Project est un think tank français indépendant dédié à la transition écologique et à la décarbonation de l'économie. Ses travaux couvrent de nombreux secteurs – énergie, transports, agriculture – et visent à éclairer les choix publics et privés. En décembre dernier, le Shift Project a publié le rapport *« Quels actifs avec quelles compétences pour une agriculture bas carbone, résiliente et prospère ? »*. Ses rapporteurs rappellent que l'activité agricole est responsable de 18 % des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Un constat

Ils soulignent : *« l'agriculture doit se décarboner »*. Le secteur est en outre très dépendant des énergies fossiles : carburant des engins, transport des intrants et des produits, fabrication d'engrais azotés à partir de gaz fossile. Cette dépendance accroît sa vulnérabilité aux chocs énergétiques, tout en générant pollution, atteintes à la santé et perte de biodiversité.

Les experts notent aussi que notre agriculture est dépendante d'importations (soja du Brésil pour l'élevage, engrais azotés de Russie pour les cultures), ce qui pose *« des questions géopolitiques et un enjeu fort de souveraineté [...] »*. *Il nous faut choisir notre système agricole, notre*

niveau de dépendance et nos partenaires ». La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation des sols, ou encore l'adaptation aux aléas météorologiques nécessitent donc un profond changement des pratiques agricoles.

Un appel aux pouvoirs publics

Le rapport appelle donc l'État et les régions à soutenir la formation initiale et à renforcer les dispositifs de formation continue, mais ajoute que *« l'amélioration des conditions économiques et sociales des actifs agricoles est un facteur clé pour*

réussir la transition et attirer de nouvelles générations ». Les auteurs souhaitent aussi une planification *« de la transition agricole à l'échelle des territoires avec des objectifs propres mais cohérents avec l'échelon national »* (politique d'installation, commande

publique, zonage des plans d'urbanisation, etc.). Enfin, ils pointent la nécessité d'approfondir la recherche sur des sujets-clés comme la vulnérabilité des activités agricoles, les hypothèses d'évolution des rendements au regard des aléas climatiques et énergétiques, le stockage du carbone, l'effet d'atténuation de la couverture végétale, ou encore le modèle économique des exploitations. Des défis qui, ici aussi, sont une chance : celle de créer des emplois nouveaux dans des filières durables, de renforcer la résilience alimentaire et de redonner de l'élan à un secteur essentiel. Oui, une agriculture bas carbone, résiliente et prospère est possible. ■

**Le secteur agricole
représente 18 %
des émissions
de CO₂**



Spitz-Foto/iStock

Quand le local peut inspirer le global

En effet, certaines villes montrent déjà qu'un autre modèle est possible. Fribourg, en Allemagne, s'est fixé un objectif ambitieux : la neutralité carbone en 2038, soit 12 ans avant le reste de l'Europe. Depuis les années 1970, cette ville de 230 000 habitants est le laboratoire d'un développement urbain durable : habitat, énergies renouvelables, transports... La ville mise sur la sobriété énergétique, mais carbure aussi à l'énergie solaire – tout nouveau bâtiment est ainsi conçu pour produire sa propre énergie.

Grâce à de nombreuses déchetteries, Copenhague recycle 90 % de ses déchets. Des objectifs ambitieux ont été fixés pour valoriser les déchets organiques des ménages et développer la collecte des équipements électriques et électroniques. En outre, le Danemark, qui est déjà premier pays au monde pour la part d'électricité représentée par l'éolien (60 %), mise

sur le stockage du CO₂ pour réduire encore ses émissions. Plusieurs grands projets d'enfouissement en mer du Nord ont ainsi été engagés. Copenhague se distingue comme un modèle de ville durable grâce à sa réduction significative des émissions de CO₂, à la promotion de l'usage du vélo, à son système de chauffage urbain neutre en carbone, à l'éducation précoce à l'environnement et à son engagement collectif en faveur de la transition écologique.

En France, La Rochelle expérimente un « territoire zéro carbone », combinant mobilité, logement et énergie. En Dordogne, la moitié des collèges ont une cantine 100% bio, locale et maison. La métropole bordelaise a, elle, soutenu le développement de « fermes solaires », de grandes centrales photovoltaïques sur d'anciennes friches industrielles ou des zones inexploitées. À La Roche-sur-Yon, l'ancien site industriel de production de pneus poids lourds de Mi-

La Chine, un paradoxe climatique

L'empire du Milieu est à la fois la première puissance polluante et pionnier dans la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Lorsqu'on évoque la Chine, on pense souvent aux images d'immenses zones industrielles enfumées, de mégapoles engorgées de voitures et de centrales au charbon alignées comme des cathédrales noires de la modernité. Mais, premier émetteur de gaz à effet de serre au monde, le pays est aussi celui qui a le plus réussi à réduire ses émissions rapportées à sa croissance. Le résultat, d'abord, d'une stratégie d'État, puisque Pékin a inscrit très tôt la transition énergétique dans ses plans quinquennaux. Réduire la dépendance au charbon importé, sécuriser l'approvisionnement énergétique, éviter les « révoltes de l'air pollué » dans les villes, etc. Des motivations qui ont conduit à fixer des objectifs chiffrés de réduction de l'intensité énergétique et carbone. Contrairement aux démocraties occidentales, où l'alternance politique retarde souvent les décisions, la continuité autoritaire du régime a permis de maintenir un cap.

L'investissement massif dans les énergies renouvelables

Le pays est devenu le premier investisseur mondial dans les énergies renouvelables. En 2024, plus de la moitié de la capacité solaire installée dans le monde se situait en Chine. En moins d'une décennie, le coût du photovoltaïque a chuté de près de 80 %, grâce aux panneaux à bas prix chinois. Une stratégie industrielle qui a permis à la Chine de prendre le leadership mondial sur ces technologies tout en réduisant le recours au charbon. L'empire du Milieu a aussi construit un programme nucléaire parmi les plus dynamiques

au monde, avec des dizaines de réacteurs en fonctionnement ou en construction.

L'hydroélectricité, déjà massivement exploitée avec le barrage des Trois Gorges, est un autre pilier du système qui vise à limiter la part relative des énergies fossiles dans la production d'électricité. Moins visibles, mais tout aussi décisives, sont les politiques locales. Pékin a imposé des quotas d'émissions à certaines provinces pilotes. De grandes villes, comme Pékin et Shanghai, expérimentent des normes environnementales strictes, avec limitations de circulation, transports publics électriques et incitations fiscales pour les industries vertes.

Des succès relatifs mais significatifs

Il faut évidemment relativiser cette réussite. Ce développement industriel colossal repose encore pour près de 55 % sur le charbon. Mais alors que les grandes économies ont vu leurs émissions stagner ou croître parallèlement à leur PIB, la Chine a démontré qu'il est possible de « découpler » partiellement croissance et pollution. L'Agence internationale de l'énergie estime que le pays a contribué pour plus de 50 % à la baisse mondiale des coûts des technologies vertes, ce qui profite à l'ensemble de la planète.

La Chine se retrouve donc dans une position paradoxale : elle est à la fois « grand pollueur » et « grand réducteur ». Elle montre qu'un État peut infléchir le modèle productiviste en mobilisant ses capacités d'investissement et de planification. Mais cette réussite reste fragile. Pékin le sait : son objectif affiché est d'atteindre un pic d'émissions avant 2030 et la neutralité carbone en 2060. Reste à savoir si l'équation est tenable. ■

chelin est transformé en pôle « innovation », dont l'un des axes forts est la création d'une station multi-énergies, alimentée en hydrogène vert notamment issu d'éoliennes et en BioGNV (du carburant à base de déchets organiques), destinée à fournir la flotte de bus de l'agglomération d'ici 2030.

Des approches respectueuses qui infusent aussi le monde de l'entreprise, à l'instar de Pocheco. Ce fabricant d'enveloppes du Nord est un pionnier de l'économie circulaire. Sa production repose sur des matériaux non toxiques (colles végétales, encres aux pigments naturels) afin que ses produits soient recyclables et 100 % biodégradables. L'entreprise est autonome en eau et en chauffage, et utilise des panneaux photovoltaïques, des toits végé-

« On peut encore produire et entreprendre, mais sans détruire »

talisés, de la phyto-épuration, etc. À la clé : 40 % de réduction de consommation d'énergie en dix ans. Par ailleurs, l'entreprise ne travaille qu'avec des forestiers replantant quatre à dix arbres pour chaque tronc cou-

pé, participant ainsi à capter 36 000 tonnes de CO₂ par an. « *Il est plus économique de produire de façon écologique* », défend son patron, Emmanuel Druon, dans son livre *Economie :*

Entreprendre sans détruire, paru en 2016. « *Nous, Occidentaux, avons épuisé la lithosphère et ses ressources fossiles, fissiles, minières et halieutiques. Les gens aussi sont épuisés. On peut encore produire et entreprendre, mais sans détruire.* »

En conclusion

La transition écologique implique des sacrifices et un coût, mais celui-ci reste dérisoire comparé aux catastrophes climatiques et sociales qui nous menacent. Rifkin, Sachs, Stiglitz, Quirion ou Latouche divergent sur les moyens, mais convergent sur un point : l'avenir de nos économies ne pourra se construire qu'en respectant les limites de la planète.

À l'heure où certains ne voient dans l'écologie qu'une contrainte, il est temps de rappeler qu'elle doit devenir une refondation fondée sur une prospérité mieux partagée et le respect des ressources toujours plus exsangues de la planète. L'écologie n'est pas seulement une opportunité économique, elle d'abord un impératif pour notre survie et, aussi, une nécessaire occasion de repenser nos sociétés. ■

(1) Joseph Stiglitz dans Challenges, 27 août 2009

(2) The Guardian, 2019

(3) CLERC est une association nationale qui rassemble près de 300 structures « engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique à la fois juste et ambitieuse. Son objectif : accélérer la transition énergétique à l'échelle locale, nationale et européenne. » . Rens. www.clerc.org

(4) <https://shs.cairn.info>



Anatoly Cherkas/Sotck

EN BREF

- P.10 Société : décentralisation, parité, autonomie, gratuité
- P.12 Écologie : alimentation, voiture électrique, Mozambique, littoral
- P.12 Économie : résidences secondaires, Argentine, États-Unis, égalité

SOCIÉTÉ

■ Décentralisation : une nouvelle réforme à marche forcée ?

Le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé sa volonté d'engager rapidement une nouvelle réforme de la décentralisation. Dans sa déclaration, il insiste sur la nécessité de clarifier ce que l'on attend des pouvoirs publics. Un objectif louable car depuis des décennies, les gouvernements successifs s'accordent à dénoncer l'illisibilité du fameux « millefeuille administratif », qui juxtapose communes, intercommunalités, métropoles, départements, régions et services déconcentrés de l'État.

Cette superposition génère à la fois des surcoûts, une dilution des responsabilités et une difficulté persistante à identifier qui fait quoi. Comme le rappelle le chef du gouvernement, « il n'y a qu'un seul contribuable », et celui-ci ne peut comprendre que tant d'acteurs interviennent sur les mêmes sujets. Le constat est partagé : trop de complexité, trop de chevauchements, un gaspillage de ressources publiques qui alimente la défiance des citoyens. Mais la méthode et le calendrier interrogent. Pourquoi lancer une telle réforme à quelques mois d'échéances électorales majeures ? Ne risque-t-on pas d'ajouter de la confusion dans une période où les élus locaux sont mobilisés par leur campagne et les citoyens appelés à débattre de l'avenir de leur commune ?

C'est la position défendue par Christophe Bouillon, maire divers gauche de Barentin

(Seine-Maritime) et président de l'Association des petites villes de France. Selon lui, cette réforme, si elle est menée dans la précipitation, risque de brouiller les repères et de réduire la lisibilité démocratique. Plutôt que d'improviser une réorganisation institutionnelle, mieux vaudrait, plaide-t-il, attendre l'issue des municipales de mars 2026 et ouvrir, ensuite, un chantier concerté avec les élus de terrain.

■ Parité : une règle difficile à appliquer dans les petites communes

À partir des élections municipales de mars 2026, les communes de moins de 1 000 habitants devront, elles aussi, présenter des listes électorales respectant strictement la parité : autant d'hommes que de femmes. Une avancée, sur le papier, en faveur de l'égalité, mais qui suscite de vives inquiétudes dans le monde rural.



Richard Villalon/Isotck

Pour de nombreux maires, la mesure est vécue comme une contrainte bureaucratique, déconnectée des réalités locales. « Cela va conduire à une baisse du nombre de conseillers réellement motivés, au profit d'une règle imposée d'en haut », estime par exemple Bruno Renaudin, maire de Bissey-sous-Cruchaud, en Saône-et-Loire. Car, dans les villages, constituer une liste est déjà un défi et il n'est pas toujours possible de trouver autant de femmes que d'hommes.

Les raisons sont multiples : beaucoup de femmes sont prises par des responsabilités familiales, professionnelles ou associatives qui limitent leur disponibilité pour participer aux réunions du conseil municipal ou du bureau. Michel Fournier, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), le reconnaît : « Nous partageons l'objectif d'égalité, mais nous comprenons et soutenons les protestations de nos élus. La parité ne doit pas se transformer en carcan qui décourage les bonnes volontés. »

Ce débat n'est pas nouveau : dans d'autres institutions, comme l'attribution de la Légion d'honneur, l'application mécanique de la parité a déjà entraîné des difficultés considérables.

■ Autonomie : les MDPH victimes de leur succès

Selon le bilan publié récemment par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) s'occupent dorénavant de 6,3 millions d'usagers. C'est un chiffre impressionnant qui permet de vérifier le bien fondé de la décentralisation de ce domaine important de la solidarité. Rappelons que l'intervention des MDPH permet d'obtenir, avec la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, l'obtention de prestations telles qu'une carte d'invalidité, l'allocation adulte handicapé, la prestation de compensation du handicap, etc. Or, chaque demande nécessite une évaluation fine des besoins et un travail important de suivi.

L'étude de la CNSA montre aussi que la progression du nombre de bénéficiaires est constante, et qu'entre 2015 et 2023, le nombre annuel de demandes est passé de 4,1 millions à 4,9 millions. Cet accroissement de charges n'a pas été accompagné de l'augmentation des effectifs des MDPH, ce qui a entraîné une dégradation des délais de traitement des dossiers, qui sont passés, pour les enfants, de 3,5 mois en 2015 à 4,6 mois en 2025.

C'est une préoccupation pour les départements, au même titre que la progression considérable de l'enveloppe financière consacrée aux prestations. Ce qui met en péril la capacité des départements à innover, faute de moyens.



Jean-Luc Ichard/Isotck

■ la gratuité, un choix politique et pas seulement comptable

Depuis des années, le *Journal des acteurs sociaux* suit et défend l'idée de la gratuité des transports publics. De nombreuses villes en France l'ont expérimentée, souvent avec succès, et les élus concernés se disent, dans leur majorité, satisfaits de cette décision. Trois raisons principales expliquent cet engouement.

D'abord, la gratuité entraîne une augmentation massive de la fréquentation des bus et tramways, réduisant l'usage de la voiture individuelle. C'est un levier écologique majeur : moins de pollution, moins de congestion, plus de fluidité urbaine. Ensuite, le coût réel de la gratuité s'avère souvent limité. Certes, il y a perte de recettes tarifaires, mais les collectivités économisent sur la billetterie, les machines de validation, la maintenance et les contrôles, autant de dépenses lourdes et souvent confiées à des entreprises étrangères. Enfin, la gratuité améliore le climat social. Les tensions liées aux fraudes ou aux refus de payer disparaissent, les agressions contre les conducteurs diminuent et le transport collectif devient un lieu plus apaisé, favorisant le vivre-ensemble.

Pourtant, la Cour des comptes vient de s'inviter dans le débat, en insistant sur les risques financiers : perte de recettes pour les réseaux, fragilisation des investissements nécessaires. Cette analyse, rigoureuse mais étroitement comptable, oublie l'essentiel : la gratuité des transports n'est pas une dépense, mais un choix politique structurant. Elle engage la société sur le chemin de la transition écologique, tout en créant de la cohésion sociale.

L'enjeu est clair : plutôt que de se limiter à un raisonnement financier à court terme, il s'agit d'oser une vision globale. La gratuité ne coûte pas si cher au regard des bénéfices qu'elle apporte. Elle est une réponse concrète, efficace et symbolique aux urgences climatiques et sociales.

ENVIRONNEMENT

■ Alimentation : La responsabilité des industriels dans l'obésité infantile

L'alerte est désormais mondiale. Selon un récent rapport de l'UNICEF, un enfant sur cinq âgé de 5 à 16 ans est aujourd'hui en surpoids. Un chiffre inquiétant qui a doublé depuis l'an 2000 et qui illustre l'ampleur d'une crise sanitaire dont les conséquences se feront sentir sur plusieurs générations.

L'organisation internationale pointe avant tout les environnements alimentaires dans lesquels grandissent les enfants : une omniprésence des snacks, des aliments ultra-transformés riches en graisses, sel et sucre, et des sodas proposés à bas prix. À cela s'ajoute une stratégie marketing agressive, adaptée aux jeunes générations. Dans 171 pays, l'UNICEF a interrogé des adolescents et jeunes adultes de 13 à 24 ans équipés de téléphones portables : les trois quarts déclarent avoir vu, en l'espace d'une seule semaine, des publicités pour des boissons sucrées, des snacks ou de la restauration rapide.

Face à ce défi, plusieurs pays ont décidé de changer de paradigme. Le Chili, le Mexique ou encore le Brésil ont mis en place des mesures fortes : taxation élevée des boissons sucrées, avertissements nutritionnels clairs et visibles sur les emballages, campagnes de prévention ciblées. Les premiers résultats montrent une baisse significative de la consommation de sodas et une

meilleure information des familles.

En France comme ailleurs, la question n'est plus de savoir si l'obésité infantile constitue une urgence, mais quelle volonté politique sera mise en œuvre pour contrer l'influence des industriels. Protéger la santé des enfants, c'est d'abord protéger leur avenir, en instaurant un cadre alimentaire plus juste, plus transparent et réellement orienté vers le bien-être collectif.

■ Voitures électriques : la bataille des lobbies contre 2035

L'Union européenne a fixé à 2035 la fin de la vente de voitures neuves à moteur thermique. Une décision historique pour le climat, mais qui déclenche depuis deux ans une véritable guerre d'influence entre industriels, États et ONG. Entre promesse de neutralité carbone et crainte de désindustrialisation, la bataille ne fait que commencer.

Adoptée en 2022 dans le cadre du plan "Fit for 55", la mesure prévoit qu'à partir de 2035, seules les voitures "zéro émission" pourront être mises sur le marché. Mais constructeurs et équipementiers alertent : emplois menacés, usines fragilisées, dépendance accrue à la Chine pour les batteries. Les grands patrons de Mercedes, BMW ou Stellantis multiplient les interventions pour réclamer un "réalisme industriel". Leurs associations, ACEA et CLEPA, pressent Bruxelles d'assouplir la règle, en intégrant par exemple des moteurs hybrides ou les carburants synthétiques, tandis que les gouvernements européens sont divisés.

L'Allemagne, l'Italie ou la Tchéquie demandent des clauses de flexibilité, invoquant la défense de leurs filières. D'autres, comme la France ou les Pays-Bas, plaident au contraire pour maintenir le cap. Bruxelles répète d'ailleurs que l'objectif reste tenable, alors que le prix des batteries baisse et que le réseau de recharge s'étend. Mais la clause de révision prévue en 2026 sera décisive : elle dira si l'Europe tient bon face aux lobbies ou si la transition s'écrit au conditionnel.



StockerThings/Isotck



■ Mozambique : un mégaprojet sous « Total » tension

Au nord du Mozambique, dans la province du Cabo Delgado, TotalEnergies pilote l'un des plus vastes projets gaziers d'Afrique. Ce chantier, d'un coût estimé à plus de 20 milliards de dollars, vise à exploiter d'immenses réserves de gaz naturel liquéfié découvertes en mer. Il s'agit d'une manne inespérée pour le pays en matière d'emplois, de devises et de promesses de développement. Mais pour beaucoup d'observateurs, ce projet est aussi une poudre.

Depuis 2017, la région est secouée par une insurrection djihadiste qui a fait des milliers de morts et provoqué le déplacement de plus d'un million de personnes. En 2021, une attaque meurtrière à Palma, aux portes du site gazier, avait contraint TotalEnergies à suspendre ses activités. Malgré le déploiement de forces militaires régionales, la sécurité demeure fragile. De plus, les habitants craignent d'être les grands oubliés : expulsions de villages, promesses de relogement non tenues, retombées économiques captées par les élites, tandis que pauvreté et ressentiment s'étendent.

Les ONG dénoncent par ailleurs un modèle extractiviste destructeur : artificialisation du littoral, menaces sur la biodiversité, émissions de gaz à effet de serre incompatibles avec les objectifs

climatiques mondiaux. Pour elles, l'« or bleu » mozambicain risque de se transformer en malédiction. TotalEnergies, de son côté, affirme avoir renforcé ses standards sociaux et environnementaux et promet une reprise progressive du projet dès que les conditions sécuritaires seront garanties.

Ce mégaprojet illustre la contradiction d'une transition énergétique mondiale encore centrée sur les énergies fossiles : entre promesses de développement et réalités explosives sur le terrain.

■ Patrimoine naturel : le Conservatoire du littoral en péril ?

Créé il y a cinquante ans, le Conservatoire du littoral constitue sans doute l'une des plus belles réussites de la politique environnementale française. Institution discrète, mais essentielle, il a su préserver, protéger et mettre en valeur des sites d'exception sur tout le territoire. Aujourd'hui, plus de 20 % des côtes françaises – mers, océans et grands lacs – sont protégées de façon inaliénable grâce à son action. Ce travail considérable s'incarne dans 846 sites répartis dans l'Hexagone et en Outre-mer, et dans le quotidien des 900 gardes du littoral qui veillent sur ces espaces.

De nombreux pays nous envient ce modèle original, qui conjugue protection juridique, valorisation patrimoniale et ouverture au public. Pourtant, à l'heure où l'urgence climatique rend plus nécessaire que jamais la préservation des écosystèmes, le Conservatoire se retrouve menacé.

Il y a deux mois, les députés RN et ciottistes avaient déposé un amendement pour supprimer le Conservatoire. Puis, le 3 juillet 2025, le rapport d'une commission d'enquête sénatoriale a été dans le même sens.

Plusieurs groupes parlementaires ont récemment évoqué sa suppression. Une perspective inquiétante, qui ne peut être comprise qu'à travers les logiques de spéculation immobilière et de mise à disposition des rivages à des intérêts privés. De telles orientations signeraient un recul dramatique, alors que le littoral est déjà soumis à la pression du tourisme, à l'urbanisation et aux effets du dérèglement climatique.

Face à ce danger, de nombreuses personnalités se sont mobilisées. Parmi elles, Yann Arthus-Bertrand, dont chacun connaît l'engagement en faveur de la planète, mais aussi des responsables politiques de divers horizons comme Yannick Jadot ou Carole Delga, aux côtés d'élus locaux et d'associations. Tous rappellent que le Conservatoire du littoral est un bien commun, une institution exemplaire qu'il faut défendre, renforcer et financer, au lieu de la fragiliser.

ÉCONOMIE

■ Résidences secondaires : des communes serrent la vis face à Airbnb

Dans plusieurs régions touristiques, les élus locaux passent à l'action contre la prolifération des résidences secondaires. À la montagne, sur le littoral ou dans des villages pittoresques, certains conseils municipaux décident désormais d'interdire la construction de logements destinés à n'être occupés que quelques semaines par an. On peut citer notamment Chamonix (Haute-Savoie), Bonifacio (Corse-du-Sud), Royan (Charente-Maritime), ou encore Cancale (Ille-et-Vilaine) qui vient d'interdire toute nouvelle construction de résidence secondaire sur une partie de son territoire. Leur objectif est clair : freiner la spéculation immobilière et éviter que les nouvelles constructions ne finissent massivement sur les plateformes de location de courte durée comme Airbnb.

Les maires dénoncent un engrenage bien connu. D'un côté, la pression de la demande touristique fait flamber les prix. De l'autre, les habitants permanents, notamment les jeunes ménages et les travailleurs saisonniers, peinent à se loger. Résultat : des communes se vident à l'année, perdent leurs écoles, leurs commerces, leurs services publics. « *Nous ne voulons pas devenir un décor de vacances sans habitants* », résume une élue de Haute-Savoie, qui vient d'instaurer ce type de restriction dans son plan local d'urbanisme.

Ces mesures sont rendues possibles par la loi Echaniz-Le Meur, autorisant les collectivités à créer des taxes sur les logements vacants ou encore des obligations de transformation de résidences secondaires en logements à l'année.

Bien sûr, la bataille est loin d'être gagnée. Les promoteurs et certains propriétaires dénoncent une atteinte au droit de propriété et craignent un coup d'arrêt à l'activité économique. Mais les élus locaux rappellent qu'il s'agit d'un choix de société : maintenir des territoires vivants, accessibles, où l'on puisse travailler, habiter et pas seulement séjourner.

■ Égalité : la France mieux placée qu'on ne le pense généralement

Selon les données du World Inequality Database, les 10% de ménages français les plus fortunés détenaient en 2023 59,6% de la richesse totale des ménages, c'est-à-dire de la valeur totale de leurs actifs non financiers (logements, terrains) et financiers (dépôts, obligations, actions) diminuée de leurs dettes contre 60,5% en 2000, mais aussi 71,1% en 1960 et 84,7% en 1910. Les inégalités ont donc eu plutôt tendance à régresser et la France se situe dorénavant dans la moyenne européenne qui est de 60,2%.

Certes, la France est nettement au-dessus des Pays-Bas, (où les 10% des ménages les plus aisés détiennent seulement 45,4% du patrimoine total) et du Danemark, (50%). En revanche, il y a

**10 % des ménages
détiennent 59,6 %
de la richesse totale**

des niveaux observés beaucoup plus élevés comme en Grèce avec 60,7%, en Autriche avec 61,9% ou en Suisse avec 62,7%. Sans oublier la Suède qui n'est pas spécialement réputée pour être un enfer social et dont le pourcentage s'élève à 68,2%.

Ce qui est aussi important à noter, c'est que tous ces pourcentages restent inférieurs à ceux de la moyenne mondiale qui s'élève à 74,4% car elle se trouve tirée vers le haut par les pays du Sud global. C'est particulièrement vrai de l'Afrique du Sud qui est le pays le plus inégalitaire de la planète, où les 10% les plus riches possèdent 85,6% de l'ensemble du patrimoine des ménages, de même que la Russie, où ils détiennent 75,4% des richesses.

C'est aussi le cas au Mexique avec 70,2%, au Brésil avec 69,7%, en Turquie avec 68,4% et, surprise, en Chine avec un

pourcentage de 67,9%. Ce dernier chiffre est d'autant plus intéressant à relever qu'il marque une profonde évolution de la situation telle qu'elle se présentait en l'an 2000, où les 10% les plus riches ne détenaient que 47,8% de la richesse de l'ensemble du pays.

■ Argentine : l'avenir du président Milei compromis

Dans un rapport récent, l'OCDE a salué la politique de rigueur budgétaire menée par le président argentin Javier Milei, allant jusqu'à prévoir une croissance de 5,2% en 2025 et 4,3% en 2026. Une projection qui, au premier abord, peut sembler flat-

teuse pour un pays longtemps englué dans une inflation à trois chiffres et un effondrement de la monnaie nationale. Mais derrière ces chiffres triomphalement mis en avant, la réalité sociale est tout autre.

Depuis son arrivée au pouvoir, Milei a engagé une politique qu'il revendique lui-même comme « à la tronçonneuse ». L'appareil d'État a subi des coupes drastiques : gel des salaires de la fonction publique, licenciements massifs, réduction des budgets sociaux, diminution brutale des retraites. Ces mesures ont, certes, permis de contenir une inflation galopante, mais elles ont plongé des millions d'Argentins dans la précarité.

Dans les rues de Buenos Aires comme dans les provinces, le mécontentement populaire grandit. Les syndicats dénoncent une « casse sociale » inédite, les universités alertent sur leur asphyxie financière, les retraités témoignent de pensions désormais incapables de couvrir les dépenses de base. Et tout ce mécontentement se mesurera désormais dans les urnes.

Ce contraste met en lumière une question essentielle : quelle valeur accorder à une croissance qui n'améliore pas la vie de la majorité, mais renforce au contraire la fracture sociale ? L'Argentine illustre une fois encore que la santé d'une économie ne se mesure pas seulement à l'aune des pourcentages du PIB, mais aussi à la capacité d'un pays à préserver la dignité de ses citoyens.

■ USA : les salariés sous l'œil des logiciels espions

Aux États-Unis, près de trois quarts des employeurs ont recours à des logiciels de surveillance des salariés. Entre exigences de sécurité et quête de productivité, ces pratiques suscitent de fortes résistances. En effet, que ce soit en invoquant l'extension du télétravail, le risque de cyberattaques ou les impératifs de conformité, les entreprises américaines ont multiplié les outils de suivi numérique. Selon plusieurs enquêtes, environ 73% des employeurs y ont recours, qu'il s'agisse de capturer des écrans, mesurer les frappes au clavier ou suivre la localisation.

Mais le revers est patent : climat de défiance, stress, stratégies de contournement parfois absurdes (comme les souris qui bougent toutes seules), voire discriminations liées aux algorithmes. Face aux critiques, certains États, comme New York, ou la Californie imposent désormais transparence et droits d'accès aux salariés sur les mesures de contrôle prises. Reste que ce « bossware » illustre une tension centrale : entre protection et surveillance, les entreprises risquent de miner la confiance, pourtant moteur essentiel de toute performance collective.



Flavio Foglietta/Isotck

DES CHIFFRES QUI PARLENT

■ **10 000** C'est le nombre d'ascenseurs supplémentaires installés chaque année en France. C'est très insuffisant. En effet, le pays ne compte que neuf appareils pour mille habitants contre 25 chez nos voisins suisses. L'Hexagone est donc largement sous-doté alors même que, avec 100 millions de trajets par jour, «l'ascenseur est le premier moyen de transport», rappelle la Fédération des ascenseurs.

■ **1,41** C'est le taux de fécondité atteint par le Royaume-Uni l'an dernier, d'après l'Office national des statistiques (ONS). Alors qu'en 2010, le nombre d'enfants par femme était proche de 2 (1,94), ce chiffre a chuté ces dernières années, comme partout en Europe. En France, la situation est moins dégradée, avec un taux de fécondité de 1,62 l'an dernier, mais la tendance 2025 serait moins positive.

■ **500 000** C'est le nombre de travailleurs transfrontaliers que compte la France en 2025, soit un salarié sur quarante dans le secteur privé. Un chiffre qui a doublé depuis 1999, dynamisé par les perspectives florissantes de nos voisins à l'économie prospère (Luxembourg, Suisse, Monaco).

■ **64%** C'est le taux d'emploi actuel des centaines de milliers de réfugiés arrivés en 2015 en Allemagne. Une intégration professionnelle réussie au regard du taux d'emploi de l'ensemble de la population allemande (70%). Ce chiffre flatteur masque cependant une grande disparité entre les hommes et les femmes. Le taux d'emploi des premiers était de 74% en 2024, contre 35% pour les secondes. Un écart qui s'explique notamment par un déficit de structures d'accueil pour les enfants.

■ **361 400** C'est le montant moyen du patrimoine net détenu par les sexagénaires en 2021, faisant de ces derniers les plus gros détenteurs du patrimoine français. On observe par ailleurs un fossé générationnel entre les baby-boomers (nés entre 1945 et 1960) et les générations suivantes. Les

quinquagénaires détiennent en moyenne 350 400 euros de patrimoine, alors que les 40-49 ans n'en détiennent «que» 251 000 euros, les trentenaires, 135 500 euros, et enfin les moins de 30 ans, 43 200 euros.

■ **89,5 millions** C'est le nombre d'entrées au box-office français entre janvier et juillet 2025, soit une baisse de 13,6% par rapport à la même période en 2024, année mémorable, tirée vers le haut par deux films français, *Un petit truc en plus* et *Le Comte de Monte-Cristo*. La fin d'année pourrait cependant présenter des conditions plus favorables au retour en salles avec le nouveau film de Cédric Jimenez (réalisateur de *Bac Nord* et *Novembre*), la suite de *Kamelott*, et surtout la sortie du troisième volet d'*Avatar*, de James Cameron.

■ **Un sur quatre** C'est la proportion de salariés qui seront aidants en 2030, d'après l'Ocirp, un organisme regroupant des instituts de prévoyance paritaires à but non lucratif. Actuellement, les aidants représentent entre 8 à 11 millions de personnes, dont 5 millions sont en emploi, majoritairement des femmes. Toujours selon l'Ocirp, les aidantes consacrent 8,6 heures par semaine à leur proche, soit une journée de travail. Une charge qui n'est pas sans conséquence sur le parcours professionnel des concernées, et ce d'autant plus que cette situation est difficilement reconnue en entreprise.

■ **20 %** C'est le taux de non-remplacement des enseignants dans l'enseignement secondaire en Seine-Saint-Denis, selon un rapport publié en 2024 par des élus locaux du département. Cela représente un mois de cours perdus pour les élèves. En outre, le personnel enseignant est généralement plus jeune : 43% avaient moins de 35 ans à la rentrée 2022, selon le même rapport, soit quatorze points de plus que la moyenne nationale. Outre celles-ci, le département francilien agrège de nombreuses autres problématiques (ségrégation scolaire, bâti vieillissant...) mettant à mal la promesse républicaine de l'école publique. ■

SANS FARD

- P.26 Dominique Méda :
« S'engager dans la transition,
c'est créer des emplois »
- P.30 Claire Hédon : « Remettre l'État
face à ses responsabilités »



Philippe Matsas/Flammarion

Dominique Méda : **« S'engager dans la transition, c'est créer des emplois »**

Professeure de sociologie et philosophe, Dominique Méda est une actrice incontournable du développement durable. Nos sociétés, défend-elle, peuvent organiser une reconversion écologique qui met au centre les plus modestes, accorde la plus grande attention aux conditions de travail, repense le rôle de l'entreprise et voit dans l'égalité entre hommes et femmes un objectif majeur.

PROPOS RECUEILLIS PAR **JEAN-LOUIS SANCHEZ**

Le Jas : Vous semblez croire possible la transition écologique alors que tous les signaux sont au rouge.

Dominique Méda : Elle est possible et absolument nécessaire ! La situation s'aggrave de jour en jour, le dérèglement est plus rapide que ce que les prévisions indiquaient. Il y a un moment où nous ne pourrions plus revenir en arrière et où il sera trop tard. Je continue à penser que cela est possible malgré toutes les mauvaises nouvelles parce que je ne peux pas croire que l'amoncellement des catastrophes ne va pas à un moment ou à un autre permettre à une minorité consciente de proposer une alternative. Ce qui me rend optimiste c'est qu'il existe des solutions et qu'en plus, engager nos sociétés dans la reconversion écologique c'est créer des emplois et sans doute être obligés de rendre une large partie de ceux-ci plus attractifs qu'à l'heure actuelle. Je le répète, si nous nous engageons vraiment dans la transition écologique, ce sont les modes de vie des très aisés qui devront changer le plus : ceux qui prennent l'avion fréquemment, qui achètent de très nombreux

biens et services, qui utilisent de gros SUV, qui utilisent leur argent pour soutenir des industries polluantes.

Le Jas : Seule la Chine progresse. Quelle leçon en tirer ?

D.M. : Elle développe massivement les énergies renouvelables mais elle continue à utiliser et brûler énormément de charbon... On ne doit surement pas en tirer comme leçon que seul un régime autoritaire peut

permettre de changer la donne. L'Union européenne le peut, les USA le pourraient. Le problème c'est que la Chine va disposer d'une avance considérable et faire à nos produits une concurrence de plus en plus redoutable, à nous qui prenons notre temps et qui hésitons. La Chine nous inonde déjà de ses voitures élec-

triques alors que les patrons européens demandent un recul de la date d'interdiction de la vente de véhicules thermiques neufs. Nous pourrions relancer l'industrie européenne en fabriquant en Europe de petites véhicules électriques légers et peu chers. Le Gerpisa (Groupe d'études et de

recherche permanent sur l'industrie et les salariés de l'automobile) a montré que c'était possible. Ce serait bon pour le porte-monnaie des européens et pour l'emploi. La leçon à tirer c'est que nous devons faire plus et plus vite sur l'écologie !

Le Jas : Vous insistez souvent sur l'importance de répartir équitablement les efforts. Est-ce déterminant ?

D.M. : Si ce n'est pas le cas, celles et ceux qui ont l'impression qu'ils supportent seuls le poids de la transition freineront des quatre fers et s'opposeront au changement. Je pense aux personnes modestes qui trouvent que les biens et services, notamment l'électricité et l'essence sont de plus en plus chers et qu'on les empêche en plus de prendre leur véhicule. Aux personnes qui risquent de perdre leur emploi ou de voir leur entreprise obligée de se reconvertir et qui ont peur de l'avenir. Aujourd'hui déjà, ce sont les personnes les plus modestes qui souffrent le plus du changement climatique, de la hausse des températures. Ce sont elles qui vivent dans des logements mal isolés, qui sont victimes de la pollution sur les bords du périphérique, qui sont obligées de travailler dehors sous des températures insupportables. Il faut que nous montrions à ces personnes que leur situation sera améliorée si nous nous engageons dans la transition écologique : meilleure qualité de l'air, amélioration de la



Une société désirable, comment prendre soin du monde, Dominique Méda, Flammarion, 2025.

santé, meilleures conditions de travail. C'est ce que nous devons faire ! C'est essentiel de faire en sorte que la transition soit anticipée, préparée, accompagnée et que les efforts ou contraintes soient partagés. La meilleure des politiques écologiques, c'est l'égalité !

Le Jas : Vous venez de publier un livre avec un titre surprenant pour une scientifique : « Une société désirable ».

Pourquoi ?

D.M. : C'est sans doute le facteur de changement le plus déterminant. Susciter des passions positives et montrer aux individus qu'ils pourront tirer avantage de la transformation écologique. Nous avons besoin de reçus convaincants. Il s'agit de dessiner un nouvel univers, de nouveaux rap-

« Il s'agit de rendre sensible ce que serait une société sobre, sortie de l'obsession de la croissance »

ports, de mettre en évidence les interdépendances entre les vivants, de montrer et de rendre sensible ce que serait une société sobre, sortie de l'obsession de la croissance, décidée à satisfaire les besoins essentiels. Ce que j'essaie de faire, c'est de dessiner les contours d'une société désirable, une société du plein emploi, des capacités de chacun, de la démocratisation de la

production, une société qui a redéfini le progrès et où les politiques publiques sont mises au service d'un État de providence fort et d'une Europe politique et sociale.

Le Jas : Dans ce livre, vous insistez sur l'importance d'une planification. Or, celle-ci est actuellement stoppée en France (1). Est-ce inquiétant ?

D.M. : Oui, bien sûr, car la transition écologique ne peut s'opérer sans une vision d'ensemble ou un plan sur 20 ans, une trajectoire de réduction des émissions, des moyens de contrôler le respect des objectifs et de redresser la barre, une programmation des investissements nécessaires, des reconversions engagées, des transformations anticipées et accompagnées.

Cette suspension est d'autant plus regrettable que le secrétariat général à la planification écologique a su développer des COP régionales pour écouter les acteurs régionaux et décliner ces actions. Son action est donc essentielle et elle demande non seulement d'être maintenu, mais d'être considérablement étendu et renforcé si l'on veut que la réduction de notre empreinte carbone s'opère de façon coordonnée et sans révolution sociale. ■

1 : Le président Macron a installé une planification écologique pour mettre la France sur les rails d'une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 50% en 2030. Pour y parvenir, doivent être adoptées des programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE). Or, la troisième PPE n'a toujours pas été mise en œuvre et tous les indicateurs sont en berne. En 2024, la baisse des émissions de gaz à effet de serre n'a été que de 1,8%, alors qu'elle était de 5,8% en 2023. Et, on constate même une hausse lors du premier trimestre de 2025. La situation est donc particulièrement inquiétante. Malgré les alertes des scientifiques, la transition écologique reste toujours un sujet d'affrontement en France.





**L'ÉCOLE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

WEBINAIRE DE FORMATION

PARRAINAGE DES ENFANTS EN CONTEXTE D'ADVERSITÉ EN QUOI C'EST INCONTOURNABLE ? COMMENT ÇA MARCHE ? QUELS EFFETS ?

LE 16 DÉCEMBRE 2025

DE 10H00 À 17H00 VIA ZOOM

» Contenu du programme :

» Mieux appréhender l'utilité du parrainage pour les enfants et les familles en contexte d'adversité, mieux en mesurer l'impact.

» Comprendre en quoi le parrainage constitue une ressource importante pour les parents et professionnels dans un contexte de soutien à la parentalité, mais aussi pour tous les acteurs concernés dans l'accompagnement des enfants dans le cadre d'une prise en charge.

» Connaître le cadre d'action du parrainage en 2025 : objectifs sociétaux, cadre juridique, principes d'action, inscription dans les politiques publiques, acteurs concernés, modalités de mise en œuvre, fonctionnement des projets et des actions.



Claire Hédon :

« Remettre l'État face à ses responsabilités »

Fin janvier, Claire Hédon, Défenseure des droits depuis 2020, a publié une décision-cadre et sept décisions territoriales relatives à la protection de l'enfance. Des documents qui dénoncent la « dégradation préoccupante » du secteur et qui portent atteinte aux droits fondamentaux des enfants.

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Expliquez-nous-en quoi votre récente décision-cadre se distingue de publications que vous aviez jusqu'alors émises ?

Claire Hédon : Dès la création de l'institution, en 2011, des décisions en matière de protection de l'enfance ont été prises concernant des situations très concrètes sur lesquelles nous avons été saisis ou nous nous sommes auto-saisis, autrement dit, elles concernaient un ou des enfants. Ce qui est nouveau, c'est qu'en 2022, nous avons été alertés sur des défaillances plus structurelles, pas simplement sur des cas individuels. Pour la première fois, des magistrats nous ont écrit pour nous dire que plusieurs de leurs décisions, à la fois de placements ou d'accompagnements en milieu ouvert, n'étaient pas mises en œuvre, ou alors avec des délais excédant six mois, voire un an.

Dès lors que des magistrats nous ont alertés sur des décisions non appliquées, nous nous sommes auto-saisis au regard de la gravité des défaillances dénoncées et de leurs conséquences mettant clairement en danger des enfants. Nous avons notamment eu le cas d'un enfant de 3 ans qui est décédé à son domicile alors qu'il faisait l'objet d'une ordonnance de place-

ment décidée par le juge des enfants. Faute de place dans une structure d'accueil, cette décision de justice n'avait pas été exécutée. L'enfant est donc resté chez sa mère. Il est monté sur le toit en passant par un vasis-tas, comme il l'avait d'ailleurs déjà fait quelque temps avant, et en est décédé.

Qu'est-ce qui vous a le plus étonnée ou choquée parmi les défaillances constatées pendant votre enquête sur le terrain dans les différents

départements ? Est-ce la non-application des décisions, le manque de structures adaptées à la prise en charge des enfants ?

C.H. : Il est difficile de vous répondre. Pour moi, c'est tout un ensemble au regard des droits de l'en-

fant ; droit au maintien des liens avec sa famille, d'être soigné, d'aller à l'école, d'être protégé contre les violences, etc. Ce qui n'est pas tolérable, c'est que l'ensemble de ces droits ne soit pas respecté. Avant même de lancer les enquêtes dans tous ces départements, nous constatons déjà des dysfonctionnements structurels en matière de protection de l'enfance. La protection de l'enfance a toujours été un sujet d'inquié-

« Face à des prises en charge qui sont de plus en plus complexes, c'est un système entier qui dysfonctionne à plusieurs niveaux »



Claire Hédon, Défenseur des droits. Miguel Medina/AFP

tude pour le Défenseur des droits. La crise sanitaire les a certainement accentuées, ou rendues plus visibles. Nos instructions, qui respectent le principe du contradictoire, nous permettent de mesurer l'ampleur de ces dysfonctionnements sur le terrain. L'intérêt d'avoir mené ces enquêtes dans 14 départements, et d'avoir déjà rendu des décisions pour 7 d'entre eux, c'est justement d'avoir pu constater que ce n'était pas un problème isolé ni une défaillance ponctuelle dans un seul département ou pour un seul enfant. Non, c'est beaucoup plus structurel. C'est un système entier qui dysfonctionne à plusieurs niveaux, face à des prises en charge qui sont de plus en plus complexes. C'est cela qui est très inquiétant, et nous avons souhaité, par nos recommandations, porter des avancées possibles, dont certaines peuvent être mises en œuvre sans nouveaux moyens ni nouvelle loi.

Mais les moyens ont peu de chances d'augmenter dans les mois à venir. Au-delà de cette question budgétaire, comment améliorer le fonctionnement de la protection de l'enfance ?

C.H. : C'est exact, la hausse des moyens paraît peu probable, et d'ailleurs cela en dit long sur ce que les pouvoirs publics sont prêts – ou non – à investir pour protéger les enfants et faire respecter leurs droits. Nous en avons pleinement conscience, et d'ailleurs, nos recommandations ne reposent pas uniquement sur des leviers financiers. Je pense en particulier à tout ce qui relève de la politique de prévention. Nous avons cherché à comprendre pourquoi il y avait une aggravation des situations, pourquoi le nombre de signalements augmentait. Il y a, bien sûr, un meilleur dépistage, mais aussi des facteurs aggravants : les conséquences du Covid-19, la hausse de la pauvreté.



Yulia Romashko/Isotck

té, le nombre croissant de mères isolées, les difficultés d'accès au logement, ou encore le dysfonctionnement des services publics. Tous ces éléments contribuent à cette hausse des signalements, au-delà d'un meilleur repérage. Quand je parle de protection de l'enfance, je parle d'abord de prévention. Et cela passe, par exemple, par l'accès au logement social. Rappelons que deux tiers de la population française sont éligibles au logement social, mais qu'on n'en a jamais aussi peu construit depuis huit ans. Autre levier essentiel : le soutien à la parentalité. Je trouve très éclairant l'article 18 de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui précise que, si élever un enfant est la responsabilité première des parents, l'État doit leur accorder l'aide appropriée pour exercer cette responsabilité. Cela dit clairement que l'enfant a droit à des parents qui soient aidés, accompagnés, quand ils en ont besoin. Si nous avons une politique de prévention plus forte, notamment en matière de soutien à la parentalité, nous pourrions éviter un certain nombre de placements. Je trouve d'ailleurs très grave que certaines AEMO (actions éducatives en milieu ouvert), une fois prononcées par le juge, ne soient mises en

œuvre qu'au bout de six mois, voire un an. Pourtant, l'AEMO fait partie de la prévention : ce sont des interventions précoces qui peuvent éviter des placements, soutenir les familles et, à terme, réduire les coûts dans un contexte où les ressources sont limitées.

Dans votre décision-cadre, vous formulez une cinquantaine de recommandations. Quelles sont celles qui vous semblent plus urgentes à mettre en œuvre ?

C.H. : Nous avons constaté un écart majeur entre les droits annoncés et leur effectivité. Cela se voit notamment dans les placements d'enfants dans des hôtels ou des gîtes, qui existent encore aujourd'hui. Nous avons même vu des locations d'appartements sur des plateformes en ligne, dans lesquelles des mineurs sont installés sans encadrement suffisant par des travailleurs sociaux. Parmi les recommandations que nous avons formulées, certaines nous semblent particulièrement importantes : traiter les informations préoccupantes de manière pluridisciplinaire, renforcer les actions de prévention contre la prostitution des mineurs, diversifier les modalités de suivi et d'accueil

pour gagner en pertinence, mieux contrôler les lieux d'accueil (établissements comme familles d'accueil) ou encore mieux impliquer les familles, et les enfants eux-mêmes, au moyen de groupes de parole et de retours d'expériences, ainsi que les professionnels de terrain dans l'élaboration des politiques publiques de protection de l'enfance. Mais si je devais répondre à votre suggestion d'identifier une ou deux priorités, je trahirais l'esprit même des droits de l'enfant qui sont des droits indivisibles et interdépendants. On ne peut pas s'intéresser uniquement à la santé, par exemple, car elle est étroitement liée au droit à l'éducation, au droit d'être protégé contre toute forme de violence, au droit à un accompagnement, etc. Si l'on ne considère pas ces droits dans leur globalité, si on ne les pense pas comme interconnectés, on ne pourra pas résoudre durablement les problèmes. Et j'insiste sur un autre point : il n'y a pas besoin d'une nouvelle réforme législative. Le véritable enjeu, c'est « l'effectivité indéfectible » de la loi existante.

Comment regardez-vous les débats actuels sur la recentralisation de la protection de l'enfance, que certains présentent comme la solution pour mettre fin aux inégalités de traitement entre enfants confiés ?

C.H. : Pour moi, il est évident que cela ne résoudrait pas le problème. Cela n'empêcherait pas les inégalités territoriales. Je ne rêve pas d'un retour de la DDASS. L'institution du Défenseur des droits s'est prononcée contre la recentralisation, mais pour que l'État joue pleinement son rôle. Et l'un n'empêche pas l'autre. Le problème aujourd'hui, c'est qu'au nom de la décentralisation, l'État s'est désengagé. Il n'exerce plus son rôle de contrôle, de pilotage, de supervision, et c'est précisément ce désengagement qui conduit aux situations dramatiques que l'on constate. Or, ce rôle revient à l'État, via notamment les préfets. Et cela, c'est indispensable. Mais cela ne nécessite pas pour autant une recentralisation. Il faut que l'État as-

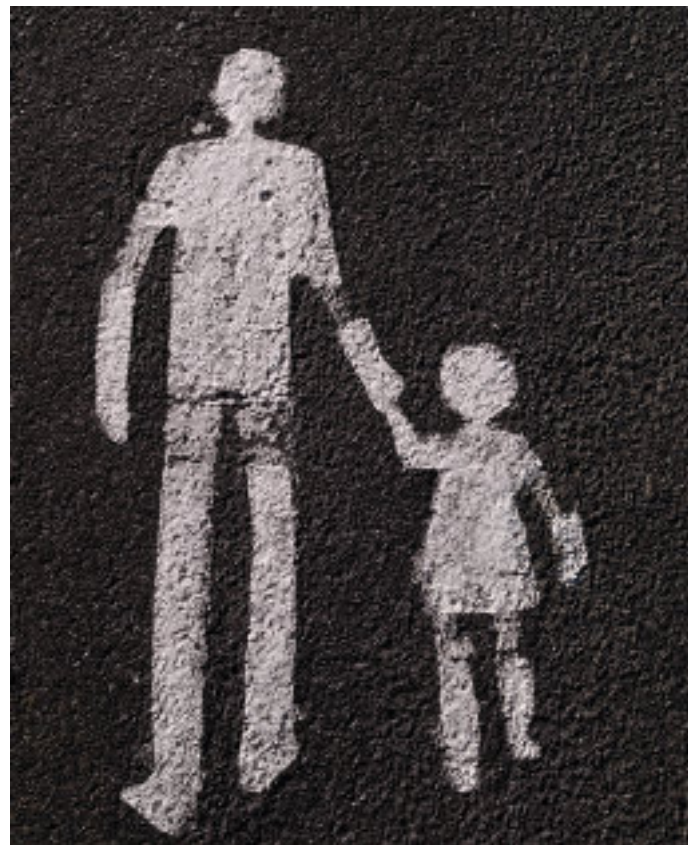
sume ses responsabilités, sans pour autant retirer aux départements leur compétence sur la protection de l'enfance. Cela n'empêche pas qu'il faille également que tous les départements investissent en matière de protection de l'enfance, à la hauteur des enjeux sur leur territoire.

Quelle est votre analyse de la situation des jeunes majeurs ?

C.H. : Cette question des jeunes majeurs est encore trop peu prise en considération. Elle n'est pas suffisamment anticipée, préparée. Il est pourtant essentiel de permettre à ces jeunes, tout au long de leur parcours dans la protection de l'enfance, de se projeter

avec des ambitions et des perspectives d'avenir. On sait que ces jeunes sont plus souvent orientés vers des filières courtes et professionnalisantes que le reste de

« Il n'y a pas besoin d'une nouvelle réforme législative. Le véritable enjeu, c'est "l'effectivité indéfectible" de la loi existante »



Hauhu/Sotck

la population générale. Par ailleurs, l'entretien obligatoire des 17 ans, un an avant la majorité, pour préparer le projet d'accès à l'autonomie n'est pas toujours respecté – tout comme, d'ailleurs, la réflexion autour du Projet pour l'enfant (PPE). Au-delà, nous constatons que le droit à une prise en charge comme jeune majeur en cas de suivi durant la minorité à l'ASE, posé par la loi Taquet de 2022, n'est pas partout respecté. Il faut rappeler que l'âge moyen de départ du domicile parental en population générale est de 24 ans, alors que l'on demande à ces jeunes, souvent fragilisés par leur parcours, d'être autonomes dès 18 ans. Les contrats jeunes majeurs sont une avancée, mais ils ne vont que jusqu'à 21 ans, et nous avons observé plusieurs cas où le contrat est interrompu dès que le jeune

« L'âge moyen de départ du domicile parental est de 24 ans, et on demande à ces jeunes, souvent fragilisés, d'être autonomes dès 18 ans »

entre en alternance. Or, en alternance, un jeune perçoit un revenu minimum, qui ne lui suffit pas à subvenir à ses besoins de manière autonome. Et surtout, ces jeunes ont toujours besoin d'un accompagnement social, notamment pour faire des choix de vie, construire leur avenir, gérer leurs démarches. Décider brutalement, au motif qu'un jeune a un revenu, qu'il n'a plus besoin de la protection de l'enfance, ce n'est ni juste ni réaliste.

De plus en plus médiatisé, le secteur de la Protection de l'Enfance est aussi plus que jamais victime d'une sorte « d'ASE-bashing » qui

jette l'opprobre sur tous. Le Défenseur des droits prend-il position sur ce phénomène ?

C.H. : Oui, bien sûr, c'est un sujet important. Je tiens à saluer le travail remarquable des travailleurs sociaux. On ne fait pas ce métier par hasard. On ne le fait pas non plus pour des raisons financières, mais par engagement, parce qu'on croit en quelque chose, parce qu'on veut être utile à la société. Mais justement, ce que nous dénonçons, ce ne sont pas les professionnels, c'est le contexte dans lequel on les place, un contexte où ils doivent parfois accompagner beaucoup trop d'enfants à la fois. Et dans ces conditions, ce sont eux, aussi, que l'on met en difficulté, parfois même en situation de risque de maltraitance institutionnelle malgré eux. La question du taux d'encadrement est fondamentale. Je ne suis pas là pour fixer un chiffre précis, mais il faut absolument s'y pencher. C'est la même problématique que dans les EHPAD. Les enfants, comme les personnes âgées, ont en commun cette vulnérabilité qui expose leurs droits à des atteintes. Dans une société démocratique comme la nôtre, qui proclame « Liberté, Égalité, Fraternité », protéger les plus vulnérables et garantir leurs droits, c'est un pilier fondamental de la démocratie. ■

Interview extraite du *BPE* de juin 2025 (<https://lebpe.fr>)



Gianluigi Fiori/Sotck

COUPS DE CŒUR

- P.36 6 000 km à vélo : Le défi sportif et écologique de deux étudiantes
- P.39 À Thouars, un lieu pour recréer du commun
- P.40 7^e Biennale « Art & Handicap Mental » : quand l'exclusion cède place à la création

6 000 km à vélo : le défi écologique et sportif de deux étudiantes

PAR KEVIN NECTOUX
PHOTOS PAR LOUNA HASNIOU

Avec le soutien de leurs établissements et de plusieurs acteurs économiques et associatifs, Louna et Apollonie ont profité d'une année de césure pour effectuer un périple en Amérique du Sud à la force du mollet pour aller à la rencontre d'expériences innovantes et significatives afin de les faire connaître en France.



Ca a débloqué quelque chose en nous. » Assurément, Apollonie et Louna ont laissé une partie d'elles-mêmes là-bas, même si elles ont l'intention d'employer le maximum de leur expérience depuis leur retour. Là-bas, c'est l'Amérique du Sud, un continent que les deux ingénieures en formation ont décidé de traverser... à vélo. Parties d'Ushuaïa, en Argentine, le 13 février dernier, elles ont atteint la ville de Cuzco, au Pérou, le 13 août, soit un périple à deux roues de plus de 6 000 km en six mois.

Qu'est-ce qui a bien pu pousser deux étudiantes à réaliser un tel défi ? Les deux jeunes femmes se connaissent depuis quelques années. Elles ont noué leur relation sur les bancs de l'université Paris-Saclay. Leurs licences de sciences en poche, Apollonie et Louna ont poursuivi leurs études dans des établissements différents (Mines Paris pour la première, IMT Atlantique, à Nantes, pour la seconde), loin l'une de l'autre mais sans jamais se perdre de vue. Alors, quand la possibilité d'effectuer une année de

césure se présente, les deux amies saisissent l'opportunité de bâtir un projet utile sur une conviction commune : la défense de l'environnement.

Un voyage pour promouvoir l'écologie

« Habituellement, les étudiants effectuent deux stages de 6 mois lors de leur césure, nous on avait envie d'un projet plus global », confie Apollonie. C'est alors qu'émerge l'idée d'une traversée de l'Amérique latine à vélo sur le thème de la transition énergétique.

« On s'est fixés comme objectif d'étudier et d'aller découvrir des projets impactant sur la transition énergétique de l'Amérique du Sud », raconte Louna. Un voyage à deux dimensions qui leur a permis d'obtenir le soutien de leurs établissements respectifs, mais également de l'ONG Interna-

tional Impact, du groupe Wonderbox (dont le PDG actuel, Fabrice Lépine, est un ancien étudiant de l'IMT Atlantique) ou encore de la Maison étudiante. Elles ont effectué ce voyage dans le cadre d'un service civique d'initiative, ce qui leur a permis

« On s'est fixés comme objectif d'étudier et d'aller découvrir des projets impactant sur la transition énergétique »





de percevoir une rémunération tout au long de leur aventure.

Dans chaque pays traversé (Argentine, Chili, Bolivie et Pérou), Apollonie et Louna sont allés à la rencontre de divers acteurs engagés dans la transition énergétique. En Bolivie, les deux amies sont allées visiter la centrale photovoltaïque d'Oruro. Nichée à 3 735 mètres d'altitude, il s'agit de la plus haute centrale au monde, mais également de la plus grande de Bolivie, avec 300 000 panneaux solaires. Un projet soutenu par l'Agence française de développement (AFD), alors que le pays tente de sortir de sa dépendance au gaz. Elles se sont aussi penchées sur le dossier de l'hydrogène vert au Chili, qui fait l'objet d'une stratégie nationale. Le pays souhaite d'ailleurs devenir le producteur le moins cher d'ici à 2030, et l'un des plus grands exportateurs d'ici à 2040.

Immersif et pédagogique

À travers ces rencontres, « on souhaite informer et sensibiliser sur la transition écologique en Amérique du Sud », explique Louna. Apollonie insiste également sur la dimension originale de leur parcours. « C'est fabuleux de voyager avec sa propre énergie », s'exclame-t-

elle. « On montre aussi que c'est réalisable de se déplacer à vélo sur de grandes distances, malgré des infrastructures qui ne sont pas forcément adaptées à cette mobilité », souligne l'étudiante des Mines. Depuis, les deux amies privilégient ce moyen de locomotion au quotidien.

De cette épopée, Apollonie et Louna en tireront un documentaire immersif et pédagogique, sans doute en plusieurs épisodes. « On prévoit également une exposition photo de notre voyage », ajoute cette dernière. Outre quelques courbatures, les deux étudiantes sont revenues avec des convictions : ce voyage a permis à Louna de confirmer son orientation professionnelle vers les énergies renouvelables, tandis que Apollonie a un intérêt désormais plus prononcé pour le travail mené par l'AFD.

Un brin nostalgique, les deux amies se remémorent l'accueil chaleureux rencontré dans chaque pays, les plats offerts par les habitants, les sourires sur les visages. « Ce voyage a été un dépassement aussi bien sportif que mental. Beaucoup de personnes nous disent que ce qu'on a fait est extraordinaire mais on ne l'a pas fait seules », concluent-elles. Un voyage sportif, écologique... et humain. ■

À Thouars, un lieu pour recréer du commun

Dans cette ville des Deux-Sèvres, l'inauguration, en 2023, d'un tiers-lieu associatif et culturel est venue réveiller un esprit collectif fragilisé depuis plusieurs années.

PAR KEVIN NECTOUX

En 2014, l'école primaire Jean-Macé, à Thouars (Deux-Sèvres) accueillait pour la dernière année ses instituteurs et ses écoliers. Comme dans de nombreuses communes où l'offre éducative se réduit comme peau de chagrin, l'établissement était voué à la désaffectation, aux salles de classes désertes, condamnées au silence, une interruption brutale de la vocation du lieu : la transmission du savoir. Un projet de parking a même un temps été envisagé pour remplacer l'établissement.

Mais, le samedi 3 juin 2023, l'école Jean-Macé a retrouvé une partie de ses anciens occupants, élèves et instituteurs, venus assister à l'inauguration du MZ, un tiers-lieu associatif et culturel, qui a posé ses bagages place du 4-Août, dans l'ancienne école, après plusieurs années de travaux et de réhabilitation.

Depuis cette date, le MZ est devenu l'espace de rencontre et de solidarité de Thouars. Les quatre salles de classe sont devenues respectivement un café solidaire, une galerie d'exposition, une salle d'activité et un espace de coworking, ouverts le mercredi et le jeudi de 12h à 20h30 et jusqu'à minuit le vendredi et le samedi. Beaucoup de Thouarsais ont fréquenté ces salles de classe. Revenir dans ces murs suscite chez eux une forte émotion. L'ancienne école se mue ainsi en « place du village ». Un lieu solidaire qui fait la fierté des locaux, alors qu'il incarnait jusqu'à présent leur désespoir.

Un territoire soucieux de sociabilité

Car là encore, Thouars traverse les mêmes maux que de nombreuses villes françaises : vieillissement de la population, fermetures des commerces, paupérisation... Mais de ces difficultés est né l'envie d'agir, d'où l'engagement de Sophie Lavault, présidente de l'association Toc Toc Toc !, l'une des initiatrices du MZ. Ce souci de réaliser un espace de sociabilité résultait de sa connaissance de l'existence sur ce territoire d'une tradition de solidarité. Cette ancienne « cité chemi-note » a toujours disposé d'un réseau d'entraide, avec plus de 350 associations dans la ville.

Et ces efforts sont payants, puisque ce sont ces conditions qui ont permis de réaliser l'équipement

dans des conditions financières favorables. Porté par l'association Toc Toc Toc !, le projet a mobilisé un budget d'environ 600 000 euros, dont le financement a été partagé entre la commune, la région Nouvelle-Aquitaine et l'État.

En outre, sur les quatorze entreprises mobilisées sur le chantier, douze étaient locales et ont privilégié des matériaux bruts et le réemploi. Enfin, la ville reste propriétaire des lieux et a signé un bail de 3 ans renouvelable avec l'association pour un loyer de 300 euros par an.

Le MZ fait carton plein et a rempli son objectif : réanimer la vie de la collectivité et devenir un élément attractif pour les habitants de la commune et ceux des communes limitrophes. ■

L'ancienne école se mue en « place du village »

7^e Biennale « Art & Handicap Mental » : quand l'exclusion cède place à la création

L'association Œuvre Saint-Jeannaise organise depuis plus de dix ans cet événement inclusif autour des œuvres réalisées par des artistes handicapés dans des lieux emblématiques de la presqu'île de Saint-Tropez. Une initiative soutenue par la municipalité qui s'est progressivement imposée comme un rendez-vous culturel majeur.



Slavica Glisic, directrice du centre Lou Riou, et Andrée Anselmi, maire adjointe de Saint-Tropez, devant l'une des œuvres primées.

Du village vacances Lou Riou aux salles du musée de l'Annonciade, la cité tropezienne a vécu une semaine hors du commun. La Biennale « Art & Handicap Mental » a prouvé, une fois encore,

que la création ne connaît pas de frontières. Depuis plus de dix ans, cette manifestation unique révèle les talents d'artistes en situation de handicap et rappelle qu'inclusion et culture ne font qu'un. Soute-

nue dès l'origine par *le Journal des acteurs sociaux*, témoin permanent de l'efficacité et de la constante évolution de cette expérience, celle-ci mériterait dorénavant d'être encouragée par toutes les instances nationales et locales en charge du handicap.

La Biennale « Art & Handicap Mental » n'est pas un événement de circonstance. Créée il y a plus d'une décennie par l'association Œuvre Saint-Jeannaise, elle a bénéficié instantanément, grâce au dynamisme de Slavica Glisic, directrice du centre de vacances de Lou Riou, d'un soutien déterminé de la ville de Saint-Tropez, représentée par Andrée Anselmi, adjoint en charge des solidarités, de Patrick Gohet, délégué interministériel au handicap, et de Jean-Louis Sanchez.

La conviction qu'un geste artistique, même fragile, a sa valeur propre

Elle s'est progressivement imposée comme un rendez-vous culturel majeur de la presqu'île. Son objectif est double : offrir aux personnes en situation de handicap un espace d'expression artistique, et changer le regard de la société sur leurs capacités. Tous les deux

ans, peintres, sculpteurs, photographes, musiciens et écrivains se retrouvent à Saint-Tropez pour une résidence créative intense. Encadrés par des artistes professionnels, ils produisent des œuvres originales qui

trouvent ensuite leur place dans des lieux emblématiques de la ville.

Lou Riou, cœur battant de la création

C'est dans le village vacances Lou Riou, niché dans les collines tropezienues, que bat le cœur de la Biennale. Là, les participants vivent et travaillent ensemble pendant plusieurs jours, dans une atmosphère conviviale et stimulante. Peinture, modelage, installations, photographie, écriture... Les ateliers se succèdent, portés par la conviction qu'un geste artistique, même fragile, a sa valeur propre. L'objectif n'est ni thérapeutique ni occupationnel : il s'agit de donner aux artistes les moyens de créer, d'exister, de se confronter au regard des autres.



William Theviot, pianiste concertiste autiste Asperger, dont le talent a bouleversé l'auditoire.



Loïc, artiste peintre devant une de ses œuvres, et Karine Senghor, directrice de l'Action sociale, partenaire de la Biennale.

Grande nouveauté de cette édition : la place accordée à la musique. Pour la première fois, l'art sonore a pleinement intégré la programmation. Le pianiste William Theviot a donné un concert d'une rare intensité, tandis que le musicologue Nicolas Dufétel a proposé une conférence sur les musiciens célèbres porteurs de handicaps souvent invisibles. Ensemble, ils ont rappelé que l'art sonore, universel par nature, transcende

toutes les barrières. La soirée de clôture, le 26 septembre, a marqué les esprits : dévoilement des œuvres plastiques réalisées pendant la résidence, puis concert-conférence, dans une ambiance vibrante et fraternelle.

Un autre visage de Saint-Tropez

Au-delà de Lou Riou, la Biennale s'est déployée dans différents lieux de Saint-Tropez. Au Lavoir Vasse-rot, une première exposition a permis au public d'approcher les œuvres dès le 22 septembre. Au musée de l'Annonciade, haut lieu de l'art moderne, une exposition exceptionnelle est programmée jusqu'au 12 octobre, plaçant les créations des participants à côté des toiles de Signac ou de Matisse.

Une soirée de performances et une vente aux enchères, le 24 septembre, ont permis de recueillir des fonds pour l'association et de renforcer le lien entre artistes, amateurs d'art et collectionneurs. Saint-Tropez, souvent perçue comme capitale du luxe, a ainsi montré un autre visage : celui d'une cité inclusive, où l'art rassemble au-delà des différences.

Pour les organisateurs, il est essentiel de rappeler que la Biennale ne se résume pas à un moment convivial. L'art constitue pour les personnes en situation de handicap un outil d'émancipation. Créer, c'est affirmer son identité, se relier aux autres, s'inscrire dans un récit collectif. Les œuvres produites, parfois déroutantes, souvent bouleversantes, témoignent d'une puissance expressive qui interroge nos certitudes. Elles démontrent que la vulnérabilité peut être source de beauté, et que l'inspiration se nourrit aussi de l'obstacle. ■

Une édition 2025 encore plus créative

L'édition 2025 a multiplié les rencontres inattendues et les instants d'humanité partagée. Participants, bénévoles, artistes confirmés et visiteurs se sont croisés dans une atmosphère simple et chaleureuse. Même un tournoi de pétanque, organisé sur la place des Lices, a contribué à créer de nouveaux liens avec les habitants. Dans une société où l'inclusion reste un

défi quotidien, l'événement a offert une leçon de dignité et d'espérance. Il a montré que l'art est un langage universel, capable de dépasser les frontières sociales, culturelles et physiques. La Biennale « Art & Handicap mental » ne se contente pas de montrer des œuvres : elle invite à une révolution du regard. Et si, finalement, le handicap n'était pas une absence mais une autre manière de dire le monde ?

ENQUÊTE

P.44 Commerces de centres-villes : la grande braderie du vivre-ensemble



Aliaksandr Antanovich/iStock

Commerces de centres-villes La grande braderie du vivre-ensemble

Des vitrines qui se vident, des enseignes historiques qui disparaissent, des rues commerçantes qui se transforment en couloirs de rideaux baissés : les centres-villes français vacillent. Entre explosion du e-commerce, fast fashion à bas prix et crise du logement, c'est tout un modèle de sociabilité et de vie urbaine qui s'effondre.

PAR OIIVIER VAN CAEMERBÈKE ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

Fin mai, la presse locale se désolait de constater qu'après Gap, Narbonne, Paris... c'était au tour de Rodez de voir sa Fnac fermer ses portes. Une Fnac « *adjacente à un magasin de prêt-à-porter, lui aussi fermé depuis peu* », ajoutait, dépit, le journaliste de *Centre Presse*. Toujours en mai, l'enseigne Naf Naf de Soissons (la marque étant en redressement judiciaire) tirait, à son tour, le rideau. On pourrait également citer la disparition de la quasi-totalité des magasins Jennyfer, Kookaï, Camaïeu, ou encore du chausseur André, placé en redressement en avril 2025 pour la troisième fois en cinq ans ! Et encore, ne s'agit-il là que des enseignes de prêt-à-porter, car l'hécatombe touche aussi les commerces de services, l'ameublement (Casa, Habitat), les enseignes de jouets (La Grande Récré) ou encore l'alimentation, à l'exemple du Petit Casino de la rue René-Lanoy de Lens, qui a mis la clé sous la porte après plus de douze ans d'activité.

Même les galeries commerciales et les centres commerciaux des villes souffrent. À Marseille, ce sont les Galeries Lafayette qui cesseront définitivement leur activité fin novembre 2025.

Un peu partout en France, les rues des centres-villes sont de plus en plus parsemées de pas-de-porte « à céder ». Selon l'Insee, 62 % des communes ne disposent d'aucun commerce de détail, alors qu'elles n'étaient que 53 % dans ce cas en 2010. L'observatoire du commerce Codata qui étudie le taux de vacance moyen des magasins a constaté que dans 390 villes de plus de 15 000 habitants, cette part de locaux vides est passée de 5,94 % à 10,85 %, entre 2004 et 2024. Désormais, un quart des villes affiche un taux de vacance compris entre 12 % et 18 %, mais certaines villes moyennes comme Forbach, Châtelleraut ou Nevers, dépassent les 20 %.

Et les grandes métropoles n'échappent pas au phénomène. À Paris, une récente étude de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) a mis en évidence que le taux de commerces vides sur le fameux et pourtant si touristique Boulevard Saint-Michel approche les 20 %. « *Tout autour de chez nous, entre le boulevard Saint-*

Germain et le Jardin Luxembourg, près de un commerces sur trois sont dorénavant fermés, déclare un habitant du quartier. *Et lorsqu'il y a une nouvelle ouverture, il s'agit presque exclusivement d'enseigne de restauration bon marché ou des fripes.* »

Une question politique

Si la régression du commerce n'est pas aussi brutale partout dans la capitale elle reste très préoccupante, car ce phénomène n'a pas que des conséquences économiques. Et les institutions en ont parfaitement conscience. Le Sénat avait, ainsi, publié en juillet 2017 un rapport sur la revitalisation des centres-villes et bourgs qui soulignait que cette dévitalisation représentait « *une question politique de première importance* » dépassant les seules considérations écono-

miques (moins de ressources pour la commune, moins d'emplois) pour toucher « *à la cohésion sociale* ». Une analyse que partage Vincent Chabault, professeur de sociologie à l'Uni-

versité Gustave Eiffel, à Noisy-le-Grand. « *Au-delà de l'approvisionnement, le magasin assure des fonctions sociales et occupe un rôle important dans l'existence des individus. Le magasin est le lieu du lien, de la rencontre, de l'échange. C'est une activité privée qui comporte de forts enjeux publics* », assure celui qui est aussi auteur de nombreux ouvrages tels que *Sociologie du commerce* (Dunod 2024) et *Éloge du magasin, contre l'amazonisation* (Gallimard, 2020). Pour l'expert, les artisans de l'alimentaire et les commerces de proximité, plébiscités pendant la crise sanitaire, rappelle-t-il, assurent aussi une « *fonction de repère dans le quotidien, notamment chez les personnes seules. Discuter quelques minutes avec un boucher ou un primeur constitue parfois le seul échange en "présentiel"* » (1)

En 2016, un autre auteur spécialiste des questions urbaines, Olivier Razemon, établissait, lui, dans *Comment la France a tué ses villes* (édition Rue de l'Échiquier, 2016), le lien entre cette perte d'activité commerciale et la montée du vote contestataire d'extrême droite. « *Moins il y a de commerces et de services, et a fortiori s'il n'y en a aucun, et plus le sentiment d'abandon,*

Les commerces de proximité assurent aussi une fonction de repère dans le quotidien



Michael Grundt/Isotck

de déclin et d'isolement sera puissant, avec comme corollaire un vote FN dopé. »

Enseignes discount

Les causes de l'apathie des centres-villes sont bien connues, au premier rang desquelles on trouve ces « cathédrales de la consommation » que sont les grands centres commerciaux hors agglomération. Selon le ministère de Finances, en 2024, 1500 zones commerciales périphériques s'étendaient sur plus de 500 millions de mètres carrés et captaient près de 72 % des dépenses en magasin des Français. Olivier Razemon regrette que les élus locaux aient favorisé leur implantation, espérant ainsi lutter contre le chômage. « Pour les élus, ouvrir un centre commercial, c'est donner l'impression qu'ils agissent, même s'il n'y a pas de réflexion à long terme », explique-t-il (2). Pour le journaliste, le commerce de proximité a pourtant une capacité plus importante à créer des emplois que la grande distribution.

Autre cause, souvent citée par les commerçants des grandes métropoles, les charges fiscales, les loyers et les coûts de l'énergie. Les loyers commerciaux peuvent représenter jusqu'à 30 % des charges d'exploitation, conduisant la moitié des gérants à se verser une rémunération inférieure au Smic, assure Pierre Bosche, président de la Confédération des commerçants de France (3).

Les politiques urbaines d'accessibilité sont aussi souvent pointées du doigt. Aussi vertueuses soient elles pour l'environnement et pour la pacification de l'espace public, les interdictions de circuler en voiture, les coûts et la saturation des transports publics ou encore la disparition des parkings, freinent l'accessibilité aux centres-villes de celles et ceux qui vivent en périphérie.

« Longtemps, la désertification des centres-villes et centres-bourgs a été négligée, voire niée, par les pouvoirs publics », reconnaît le député Stéphane Delautrette dans son rapport d'information sur le développement

et le maintien des services essentiels dans les territoires ruraux de mai dernier.

Il serait cependant trop commode de pointer les pouvoirs publics comme coupables de cette situation en oubliant d'une part, que le pouvoir d'achat est de plus en plus contraint et, surtout, des changements d'habitudes de consommation. Ainsi, les Français dépensent moins qu'autrefois pour l'habillement (environ 4 % de leur budget, contre 10 % en 1970) et ils plébiscitent la seconde main (Vinted, qui représente 18 % des ventes de mode sur Internet, Leboncoin...). Ils se tournent plus que jamais vers les enseignes discount (Action, Normal, Netto, La Foire Fougère... Stokomani, B&M, GIFI) qui voient leur nombre de magasins exploser. Deux chiffres pour en prendre la mesure : entre 2018 et 2023, l'Île-de-France a vu la part d'enseignes de discount non alimentaire augmenter d'environ 12 % et, à lui seul, le discount non alimentaire néerlandais Action a ouvert 352 magasins en 2024 ! Or, la grande majorité des enseignes discount ne sont pas installées en centre-ville.

Internet m'a tué

Mais la principale explication, c'est que les commerces de centre-ville se voient toujours plus concurrencés par les ventes en ligne. Dans l'Hexagone, l'an passé, les ventes par Internet ont progressé de près de 10 % pour atteindre 175 milliards d'euros. Marc Lollivier, délégué général de la Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (Fevad) estime que le marché de la vente sur Internet pourrait dépasser « les 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2026 ». Parmi les nombreuses plateformes en ligne, les Chinois Shein, Temu et AliExpress sont particulièrement dans la ligne de mire des commerçants français.

Le Conseil du commerce de France (CDCF) et la Confédération des commerces de France (CCF) dénoncent une concurrence déloyale, des produits non conformes aux normes européennes et des risques pour la santé pour plus de 85 % des produits proposés par les trois géants chinois.

Mais les modèles économiques et sociaux en effet scandaleux de Shein et Temu n'arrêtent pas les consommateurs français, qui réalisent près de 17 % de leurs dépenses d'habillement sur la Toile.

Début juin, le Sénat a voté une version remodelée de la loi anti fast-fashion, « visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile ». Le texte prévoit l'interdiction de la publicité pour les acteurs de l'ultra fast fashion, ainsi que des pénalités pour les productions ayant un coût environnemental important.

Ces derniers mois Shein a subi plusieurs sanctions. La CNIL a récemment infligé 150 millions d'euros d'amende à sa filiale irlandaise pour non-respect des règles sur les « cookies » et

en juillet, la DGCCRF l'a déjà sanctionné à hauteur de 40 millions d'euros pour pratiques commerciales trompeuses liées aux réductions et pour l'absence de preuves concernant ses allégations environnementales.

De même, l'Europe commence, elle aussi, à envisager des mesures de résistance. Car, l'an passé, près de 5 milliards de colis de faible valeur ont été acheminés vers l'Europe, dont 91 % en provenance de Chine. Cela représente plus de 145 colis par seconde ! L'Union européenne envisage donc d'établir des droits de douane pour les colis d'une valeur inférieure à 150 euros et la mise en place d'une redevance de 2 euros par colis. Elle devrait aussi renforcer les mesures pour que les fabricants chinois respectent les normes environnementales et de sécurité exigées en Europe.

Cependant, le rouleau compresseur semble inarrêtable. La plateforme chinoise est même perçue comme une planche de salut pour Pimkie (placée en procédure de sauvegarde fin 2024). La marque vient, en effet, de signer un partenariat avec le chinois qui devrait lui offrir un soutien logistique, de production et de traitement des commandes. Cela pourrait lui permettre de préserver son réseau de 200 boutiques. Un comble ! D'ailleurs, ce partenariat suscite une vive opposition dans le secteur, notamment de l'Alliance du commerce, qui juge « inacceptable » d'ouvrir la porte à

Les plateformes chinoises de fast fashion représentent 17 % des dépenses d'habillement en ligne

un acteur accusé de ne pas respecter les règles que les autres enseignes appliquent. La fédération française du prêt-à-porter féminin a, elle, appelé dans un communiqué la direction de Pimkie à renoncer à ce partenariat.

Plan public national

Il est donc évident que les sanctions légales ne constituent qu'une réponse partielle à la « décommercialisat-ion » des centres-villes. C'est pourquoi, plusieurs dispositifs de soutien ont été déployés aux échelons local et national.

Le plan public national « Action Cœur de ville », lancé en 2018, a mobilisé près de 6 milliards d'euros sur une première phase (2018-2022) pour soutenir les villes moyennes. Une seconde phase (2023-2026) prolonge cet effort avec 5 milliards supplémentaires, étendant désormais son action aux entrées d'agglomération. 244 communes bénéficient de ce programme dont l'objectif est de renouveler l'offre commerciale, de réhabiliter les logements et d'améliorer l'image et la fréquentation des centres-villes. Des mesures qui, pour la période 2018-2022, auraient permis une baisse moyenne de 1,7 point du taux de vacance commerciale dans les villes ciblées.

La ville de La Flèche a, par exemple, bénéficié de plus de 12 millions d'euros depuis 2018 dans le cadre de ce programme. « On a lancé plus de 25 projets, expliquait Nadine Grelet-Certenais, la maire de La Flèche sur l'antenne d'Ici Maine, le 19 juin dernier. L'offre de logements a été enrichie. Les mobilités douces ont été encouragées. Un cinéma a été rénové. Les commerces ont été soutenus. Nous avons eu quelques ouvertures : librairie, poissonnerie, fromagerie. »

Selon le 10^e baromètre du centre-ville, 75 % des Français souhaitent que la revitalisation soit une priorité pour les élections municipales de 2026. Une aubaine pour les candidats aux prochaines élections, à l'image du député insoumis de Haute-Garonne François Piquemal qui a déposé le 11 mars 2025 une proposition de loi « visant à préserver



Le JAS

75 % des Français souhaitent que la revitalisation soit une priorité pour les élections municipales de 2026

le petit commerce de proximité». « Notre proposition de loi prévoit notamment un encadrement des loyers commerciaux, qui ont énormément augmenté à Toulouse, une régulation de l'implantation des grandes surfaces, un moratoire sur l'implantation et l'expansion des entrepôts d'e-commerce, et un durcissement de leur taxation, a expliqué le député à actu.fr. Nous voulons que la Commission départementale d'aménagement commercial puisse se prononcer sur l'installation de projets commerciaux quand ces derniers s'étendent sur des surfaces au-delà de 400 m², et non 1 000 m² comme c'est le cas aujourd'hui. » (4)

Si les interventions publiques et collectives sont nécessaires, mobiliser la responsabilité individuelle des consommateurs l'est sans doute encore plus. Il faut réorienter les habitudes d'achat vers les commerces locaux, qui favorisent l'emploi non délocalisable et pré-



servent le tissu social. Il faut refaire des villes des foyers de lien social, en finir avec une tendance à la muséification des villes qui transforment les quartiers en décors pour touristes. Cela passe par des efforts sur les baux, les infrastructures de circulation, mais aussi la communication, l'événementiel, la création de cafés associatifs, d'espaces de coworking, des marchés de producteurs locaux...

Réussir la redynamisation

Dans une tribune publiée dans Le Monde le 10 octobre 2024, Pierre Lescoat, Aurélien Rouquet, et Jean-Baptiste Suquet enseignants-chercheurs à Neoma Business School mettent en avant une approche renouvelée du développement commercial en centre-ville. Selon eux, « *le développement du commerce de centre-ville ne se réduit pas à la poursuite d'un objectif marchand* », mais il inclut la création d'une communauté urbaine solidaire, sensible aux enjeux sociaux et environnementaux. Ils soulignent aussi le rôle des « *managers de centre-ville* », ces experts chargés de rapprocher commerçants, collectivités et usagers. Une

dénomination qui, expliquent-ils, recouvrent des experts aux parcours et aux visions différentes mais dont les missions ont des points communs : « *Un suivi du taux de vacance, un engagement auprès des commerçants, artisans et parfois artistes, la fine connaissance du tissu économique local et politique, les partenariats avec les associations de commerçants, le souci de l'organisation urbaine du centre-ville.* » Car, soulignent, les chercheurs, « *au-delà de pratiques professionnelles, c'est surtout la rencontre des commerçants et l'intérêt pour leur ville qui permet à ces acteurs de réussir la redynamisation de leur centre-ville* ».

Le centre-ville est parfois présenté comme le « *réseau social du réel* », façonné par les terrasses, les événements, les services publics et les équipements partagés. Cela reste un modèle que 70 % des Français disent fréquenter régulièrement. Pour les petits ou grands commerçants, il reste de l'espoir veut croire David Lestoux, fondateur de « *LA !* », agence qui accompagne la transformation des villes et des territoires, et qui fut aussi le rédacteur du rapport national sur les centres-villes qui donna naissance au programme Action Cœur de ville. « *Plus que la lente agonie du commerce de centre-ville, ne faudrait-il pas titrer sur le changement de motif de fréquentation des cœurs de ville ?* s'interroge-t-il optimiste, *le commerce territorial est boosté par la fonction convivialité. Hier on se déplaçait pour faire du shopping et éventuellement on consommait de la convivialité. Aujourd'hui et, encore plus demain, la convivialité (bars, restaurants, culture) sera le premier motif de déplacement vers un lieu physique. Si l'expérience conviviale est au rendez-vous alors le commerce d'équipement tirera son épingle du jeu et trouvera des relais de croissance. C'est un changement de modèle profond, une mutation à accompagner et à planifier à l'échelle urbaine ! C'est un changement qui interroge même la question de ce qui est commerce.* » ■

(1) demain.ladn.eu

(2) *Le Nouvel Observateur*

(3) *Le Monde*

(4) actu.fr

**JE N'AI NI TON REGARD,
NI TON SOURIRE.
POURTANT, JE SUIS BIEN
UN DE TES HÉRITIERS.**



Ensemble, sauvons des enfants

Opérer des enfants, venir en aide aux plus vulnérables,
former des équipes médicales, construire des hôpitaux...
En choisissant de vous engager à nos côtés, vous agissez
pour la pérennité de nos actions.

LEGS • DONATIONS • ASSURANCES-VIE
UN INVESTISSEMENT POUR LA VIE

La Chaîne de l'Espoir est habilitée à recevoir Legs, Donations et Assurances-vie

DEMANDE DE DOCUMENTATION GRATUITE

À retourner sous enveloppe affranchie à Anne-Laure Guionnet
La Chaîne de l'Espoir - 56, rue des Morillons - CS 17938 - 75730 Paris Cedex 15



- ☐ Je souhaite recevoir gratuitement
et sans engagement de ma part
votre brochure d'information.
- ☐ Je souhaite être contacté(e) par
votre responsable legs.

Votre contact : Anne-Laure Guionnet
tél : 01 44 12 66 80
e-mail : alguionnet@chainedelespoir.org

MES COORDONNÉES : ☐ Mme ☐ M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal : [][][][][][] Tél. : [][] [][] [][] [][] [][]

E-mail :@.....

LE CAHIER DES RÉSEAUX

Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité juridique doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations et contribuer à la mobilisation de toutes énergies individuelles et collectives. Il est notamment urgent de promouvoir toutes les formes d'entraides et de sociabilité en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître les initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.



Congrès de l'AMRF : la jeunesse au cœur des débats

Du 26 au 28 septembre s'est tenu à Chasseneuil-du-Poitou (Vienne) le congrès de l'AMRF. Nous avons demandé à son vice-président, Yvan Lubraneski, vice-président de l'AMRF, chargé de la Démocratie et de la Communication, de nous faire part des principaux éléments de cet événement important.

PROPOS RECUEILLIS PAR KEVIN NECTOUX

Est-ce-que le congrès de l'AMRF a répondu à vos attentes ? Quels ont été les temps forts ?

Yvan Lubraneski : C'était un congrès très réussi, qui a porté principalement sur l'engagement, et spécifiquement celui des femmes et celui des jeunes, avec le souci de proposer des solutions concrètes émanant du débat avec tous les participants. D'ailleurs, l'AMRF a lancé, en ce sens, une plateforme web intitulée « On fait campagne ! » (onfait-campagne.fr), permettant de recenser des expériences innovantes en milieu rural. On en a déjà référencées soixante-dix, et ce qui fait leur intérêt, c'est qu'elles émanent d'élus à destination d'autres élus. On y trouve aussi des réponses à des demandes de maires, portant par exemple sur la participation citoyenne ou sur la construction d'une liste municipale.

Cette plateforme a d'ailleurs le mérite d'être encadrée par un collectif composé de l'AMRF, fortement impliquée, et trois autres associations : Bouge ton coQ, Hameaux légers et Insite. Cette dernière est une association pilotée par un maire, Thibault Renotin, qui facilite l'implication du service civique dans les communes.

L'autre temps important du congrès a porté sur la demande du Premier ministre nous proposant de lui soumettre notre point de vue sur une éventuelle réforme de la décentralisation, et ce avant le 31 octobre. Cela sera pour nous l'occasion de répondre à M. Lecornu que la question la plus importante n'est pas celle de la clarification du rôle des différents niveaux de collectivités, mais principalement du rapport entre l'État et les communes.

Pour nous, le vrai sujet, c'est comment on rend du

pouvoir d'agir aux élus pour permettre un vrai fonctionnement démocratique. C'est une préoccupation dont nous parlons dans tous nos congrès. À force de vouloir tout réglementer au millimètre, l'État donne le signe permanent aux collectivités qu'il n'a pas confiance en elles.

Pour restaurer la confiance, l'État doit être capable d'avoir une méthode où on fixe des cadres dans lesquels les collectivités peuvent bénéficier de marges de manœuvre et de créativité.

Nous avons également parlé à nouveau du marronnier du congrès des maires ruraux depuis la loi NOTRe, à savoir l'intercommunalité. La mutualisation, les maires ruraux en ont été, bien sûr, toujours partisans. Il est important, quand on est dans un petit village, de mutualiser certaines compétences quand on ne peut les assumer seul. Ce que l'on dénonce, c'est la manière d'exercer l'intercommunalité.

Quelle est donc la bonne manière de mettre en œuvre l'intercommunalité ?

Transférer une compétence n'est pas s'en démunir. D'abord, on doit être encore en capacité de décider collectivement ce que va devenir cette compétence transférée. Par exemple, quand on transfère la compétence de la collecte et du traitement des déchets à l'intercommunalité, et que celle-ci la transfère à un syndicat, quelle prise réelle la commune de base conserve-t-elle ?

Sans compter que tout le monde sait que quelques entreprises privées en France font la pluie et le beau temps. Donc ça nous amène à un sujet politique, c'est-à-dire quand on revient vers le citoyen, quand il vient vers nous et qu'il

nous dit «j'aimerais bien qu'on réduise un peu nos déchets, qu'on fasse ainsi, qu'on fasse comme ça», et qu'on lui répond «mais c'est pas nous, on n'y peut rien».

Cet aveu d'impuissance du maire va augmenter le ressentiment du citoyen et entraver sa mobilisation pour les élections. Fort heureusement, tout le monde a aujourd'hui conscience des problèmes posés par l'intercommunalité imposée. D'ailleurs, une mission sénatoriale a publié récemment un rapport avec de nombreuses références à l'intercommunalité, que nous approuvons pour la plupart. Cependant, nous souhaitons aller un peu plus loin, notamment sur la question de la gouvernance

Nous serions notamment favorables à ce que chaque intercommunalité se dote d'un pacte de gouvernance, permettant d'instaurer un véritable respect de toutes les parties. Il faut en finir avec la seule domination du rapport de force, et restaurer l'esprit de coopération. Car la coopération, c'est considérer que chaque collectivité a une souveraineté d'existence et qu'il ne s'agit pas de tenir compte uniquement de leur taille respective. Autrement dit, nous devrions avoir une égalité de voix entre toutes les communes dans un même lieu de coopération. Ça nous paraît d'une logique implacable, mais un peu utopique.

Pourquoi le congrès a-t-il été axé sur la jeunesse ?

Nous avons réussi à avoir des jeunes de tous les horizons. Il y avait même le plus jeune maire de France, Hugo Biolley, élu à 18 ans. Nous leur avons donné la parole pour comprendre quels étaient encore les freins à l'engagement de la jeunesse ?

Les jeunes participants du congrès ont soulevé notamment l'enjeu pédagogique de l'engagement politique. C'est l'une des raisons pour laquelle j'envisage, à titre personnel, d'arrêter le conseil municipal des enfants dans ma commune, qui n'est pas suffisamment pertinent, pour privilégier un parcours citoyen proposant de soumettre à l'analyse de divers groupes d'âge un même projet quelle que soit sa nature.

Comment envisagez-vous les prochaines élections municipales de mars 2026 ?

Je pense que beaucoup de gens ont conscience des difficultés et des incertitudes causées par le contexte national. Car, même si les élus locaux sont les élus les plus appréciés des Français, on ne peut se satisfaire de cette



AMRF

seule confiance dans un climat de défiance générale. La question se pose pour les candidats eux-mêmes car il y a une envie certaine de s'engager mais qui peut être totalement contrariée par l'atmosphère, les pressions ou l'absence de soutien.

Sur le plan politique, on ne peut pas non plus mettre de côté la progression du Rassemblement national. Je pense qu'il y a une grande majorité de maires dans notre réseau qui sont extrêmement préoccupés par cela. Le RN, on le sait, capitalise sur les sentiments d'abandon et d'isolement de nombreux maires ruraux.

Ils leur tombent dessus dans leur circonscription, ils promettent de les aider. «On peut appeler le préfet, on peut obtenir des choses, etc.» Et si ce mouvement insidieux n'était pas très visible jusqu'à présent, il crée une forme de dépendance pour ce parti qui devient inquiétante. Et donc nous, l'Association des maires ruraux de France, on est là, justement, pour dire aux édiles : «Ne vous isolez pas, on va trouver des solutions ensemble, on va se serrer les coudes.» Et on y parviendra. ■

Crèches de la branche de l'aide à domicile : 1 600 places menacées

L'ADMR, qui préside actuellement l'USB Domicile, est mobilisée pour que les crèches de cette branche puissent bénéficier d'un financement de l'État pour soutenir les revalorisations salariales. Elles en restent pour l'instant exclues pour des raisons difficilement compréhensibles.

Malgré plusieurs années de mobilisation pour faire reconnaître l'éligibilité de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile au bonus attractivité mis en place par l'État afin de soutenir les revalorisations salariales des personnels de crèches, l'Union syndicale de branche de l'aide à domicile (USB Domicile) a reçu avec consternation la réponse négative du cabinet de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Depuis 2021, la branche a réalisé des efforts considérables. Cinq avenants ont permis une augmentation moyenne de plus de 500 euros bruts mensuels par salarié à temps plein. Ces revalorisations, largement supérieures au seuil de 150 euros fixé parmi les critères du bonus attractivité, et plaçant la Convention collective nationale de la branche de l'aide à domicile (CCN-BAD) parmi l'une des plus favorables du secteur, ont été régulièrement portées à la connaissance des ministres depuis 2021. Et pourtant, parce que ces mesures ont été appliquées avant le 1er janvier 2024, les crèches de la branche de l'aide à domicile sont aujourd'hui exclues du dispositif. Un paradoxe incompréhensible.

Pour être éligible, il est exigé de la BAD qu'elle signe un nouvel avenant revalorisant les salaires. Mais comment exiger davantage d'une branche qui a déjà consenti à des revalorisations supérieures aux critères fixés ? Ce d'autant plus que la Commission nationale d'agrément (CNA) a refusé, en juin 2025, d'agréer l'avenant 68 portant sur la revalorisation des coefficients de rémunération.

La création du service public de la petite enfance partait du constat que l'offre d'accueil des jeunes enfants restait insuffisante et inégalement répartie. Le ministère estime d'ailleurs que 200 000 places supplémentaires sont nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins.

L'USB Domicile regroupe près d'une centaine de crèches en PSU (Prestation de service unique) représentant environ 1 600 places. Une part significative est implantée en zones rurales, où elles constituent la seule solution d'accueil collectif. Dans certains villages, elles contribuent à une redynamisation du territoire et à un retour des familles.

En l'état, cette exclusion injuste menace la pérennité de nombreuses structures. Celles qui parviendront à se maintenir pourraient devoir réduire la qualité d'accueil. Comment justifier une telle décision alors même que l'État affiche sa volonté d'ouvrir de nouvelles places et d'élever la qualité d'accueil ? D'autant plus que le coût

Le soutien de l'État est indispensable pour conforter les efforts

de l'éligibilité de la branche au bonus attractivité est estimé à 1,8 million d'euros par an. Une somme raisonnable face aux enjeux, mais dont le refus d'attribution pourrait fragiliser durablement les structures.

L'urgence est réelle. Le soutien financier de l'État est indispensable pour conforter les efforts déjà réalisés. L'USB Domicile appelle le gouvernement à corriger rapidement cette situation, et se tient à disposition pour tout échange visant à construire une solution équitable pour l'ensemble des professionnels de la petite enfance. ■

En finir avec les préjugés sur les précaires

Le collectif Pacte civique a mené deux ans d'enquête auprès de personnes précarisées pour comprendre leur rapport à la transition écologique.

Loin des idées reçues, les personnes précaires éclairent le chemin d'une transition écologique juste. Entre mai 2023 et juin 2025, le Pacte civique a mené une étude approfondie intitulée « Sobriété et pauvreté ». L'objectif : mieux comprendre la manière dont les personnes en situation de pauvreté ou de précarité perçoivent et vivent les enjeux de sobriété et de transition écologique.

Le sondage réalisé entre mai et juin 2023 auprès de personnes vivant sous le seuil de pauvreté avait apporté un premier éclairage, pour partie contraire aux idées reçues : 85% des personnes interrogées se déclaraient préoccupées par le dérèglement climatique et la perte de la biodiversité et se disaient prêtes à faire des efforts supplémentaires, mais pas sur tout, pas toutes seules et pas n'importe comment.

Ce résultat est d'autant plus intéressant que les personnes précaires sont les premières à être exposées aux conséquences du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Ces individus, dont la parole est peu entendue, ignorée ou parfois même altérée, sont en effet porteuses de savoir, d'expériences concrètes, d'analyses critiques et de propositions fortes.

C'est pourquoi le Pacte civique a lancé une enquête qualitative approfondie, étalée sur deux ans, en mettant en œuvre une méthode attentive à la construction patiente d'une relation de confiance avec les personnes rencontrées. Les entretiens ont été menés au rythme et avec les mots de ces dernières, en leur garantissant l'anonymat et une stricte confidentialité, ce qui a contri-

bué à faire surgir une parole libre et forte, et permis l'élaboration d'un rapport de 1 400 pages qui s'appuie directement sur le ressenti des personnes précaires.

L'enquête met ainsi en lumière la conscience des enjeux écologiques des interrogés, qui rappellent régulièrement que leurs efforts pratiques ne sont pas reconnus. Des critiques à l'égard des modalités retenues par les politiques de transition – et non pas de leurs objectifs ou de la notion de sobriété – considérées comme des injonctions descendantes déconnectées des réalités vécues.

L'enquête fait également ressortir une dénonciation certaine par les interrogés, premièrement, d'un manque d'exemplarité et de cohérence des responsables publics

et économiques, mais aussi d'une carence en matière de logement et la crainte que le discours sur la transition écologique puisse servir de justification à un renforcement du contrôle social.

Les personnes en situation de précarité émettent égale-

ment une demande ferme d'être associées à l'élaboration des politiques et réclament que le droit à un minimum nécessaire soit pris en compte.

Par ailleurs, l'étude révèle une réticence à l'utilisation du terme « pauvre », jugé figé ou stigmatisant, et qui occulterait la richesse des savoir-faire, des liens sociaux ou des solidarités. Le terme « précaire » est préféré. Enfin, plus généralement, la transition écologique est perçue comme indispensable et indissociable de la justice sociale, des liens avec autrui et de la participation démocratique. ■

Une critique des modalités des politiques de transition, non de leurs objectifs

« Pour le care-aidant, un modèle est à inventer »

Initié par Xavier Emmanuelli, un nouveau diplôme universitaire forme des professionnels capables d'accompagner autrement les personnes âgées. Une révolution silencieuse, appelée à changer d'échelle.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTONIN AMADO ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

Quelle est la genèse de cette formation ?

Xavier Emmanuelli : Elle vient d'abord des observations que le docteur Suzanne Tartière et moi-même avons pu faire dans notre entourage. Un constat s'est imposé à nous. La prise en charge des personnes en perte d'autonomie n'est à la hauteur ni des besoins ni des enjeux. Les personnes qui venaient aider nos proches dans leur quotidien n'étaient pas suffisamment formées. Elles étaient souvent pleines de bonnes volontés mais ne disposaient pas des connaissances techniques et théoriques pour les besoins spécifiques des personnes fragiles. Avec Suzanne, nous sommes formés à regarder les situations de manière systémique. C'est ce que nous avons fait, en particulier dans le cadre du Samu social. Et nous nous sommes aperçus que la prise en charge du handicap et du grand-âge n'étaient globalement pas adaptée.

S'agit-il réellement d'une nouveauté ?

C'est une question d'échelle. Si on se réfère aux dernières années, pas réellement. Des travaux de référence ont été réalisés pour mettre en évidence que les personnes en situation de fragilité doivent souvent se débrouiller avec leurs propres moyens et que la collectivité est globalement défaillante. Mais si on regarde notre organisation sociétale, alors oui, on s'aperçoit que nous ne sommes pas prêts à affronter le vieillissement de la population. À notre décharge, il faut souligner que nous n'avons pas de modèle en la matière. C'est la première fois dans l'histoire, sous le triple effet du baby-boom, des progrès de la médecine et de l'amélioration des conditions de travail, que tant de personnes atteignent le 4e âge. Cette longévité globale n'a pas été pensée. Un modèle est à inventer. Et les métiers pour le faire vivre avec.

Quelles sont les particularités de ce DU ?

C'est un enseignement socratique, en présentiel, dans lequel on laisse une large place à la maïeutique. On s'appuie sur le savoir existant des étudiants et on construit à partir de cela. Cela demande du temps. Le programme pédagogique embrasse toutes les facettes que ces futurs Care-aidantes rencontreront dans leur pratique. Il y a bien sûr l'aspect médical, avec des cours d'anatomie et de physiologie. Mais aussi sur la cellule, sur les prothèses. Des cours de culture générale également, ainsi que sur l'art en tant que moyen de médiation. Nous faisons appel à des experts de leur domaine qui peuvent répondre à toutes les questions de nos élèves.

Cette formation existait déjà avant de s'inscrire dans un cadre universitaire. Qu'est-ce que ça change ?

Tout. Cela renforce d'abord les étudiantes – ce métier est très majoritairement féminin – dans leurs pratiques. Elles prennent aussi davantage confiance en leurs capacités au fur et à mesure qu'elles reçoivent les enseignements. Notamment dans la gestion des situations de crise ou d'urgence.

D'autre part, la dimension universitaire de ce diplôme permet de valoriser une catégorie de métier qui restent aujourd'hui trop peu considérée au regard de leurs utilités sociales. Ces métiers, que l'on qualifie souvent de subalternes, ne le sont pas. On passe du « gardiennage de vieux » à une logique de soin.

Enfin, lorsqu'elles rejoignent leur entreprise, ces diplômées deviennent référentes. On leur confie souvent des tâches délicates auxquelles elles peuvent avoir des réponses, contrairement à leurs collègues. Imaginez ce que représente pour des femmes essentiellement issues de l'immigration et peu qualifiées.



Xavier Emannuelli,
en compagnie
de Jean-Louis Sanchez.

Antonin Amado

Cette formation, pour l'instant confidentielle, a-t-elle vocation à le rester ?

La reconnaissance universitaire n'est qu'une étape. Il faut maintenant la généraliser à l'ensemble du territoire afin de créer ce métier de care-aidant. Au vu des données démographiques, et si on veut éviter de saturer un hôpital

public, on a besoin de ces professionnels. Avec Suzanne Tartière, nous voulons inspirer d'autres universités en France. Nous mettons d'ailleurs à disposition de qui le souhaite l'ensemble de notre matériel pédagogique. Mais pour changer d'échelle, cette formation doit désormais être reconnue et financée par les pouvoirs publics. ■

Dafna Mouchenik, fondatrice de LogiVitaie, qui emploie 180 personnes dans le service à la personne, salue le caractère innovant de la formation.

Du point de vue de l'employeur, le financement de ces formations constitue la principale difficulté à surmonter. Je suis pro-formation, mais dans l'aide à domicile, chaque absence coûte cher. J'avais calculé que leur absence aurait coûté plus de 15 000 euros. Par salariée. Sans les mécènes, et notamment la Société Philanthropique, il n'aurait pas été possible de leur proposer ce parcours. Parce que dire à une salariée « je paie ta formation mais pas ton salaire », ce n'est pas juste. Il fallait aussi gérer une formation en alternance alors même que nous sommes habituées à la formation continue. Elles se sont senties considérées à l'université, entourées de médecins, de commissaires de police, de professeurs reconnus. Elles me répétaient : « C'était incroyable. » Dans un métier

souvent invisibilisé, ce fut pour elles le summum de la valorisation.

Elles en sont revenues transformées. Plus attentives à la prévention, plus confiantes dans leur rôle de sentinelles. Elles ont appris à gérer les crises, à mettre de la distance avec des personnes âgées parfois violentes tant verbalement que physiquement, à anticiper les dégradations de santé. Elles essaient auprès de leurs collègues, partagent leurs acquis dans nos formations internes.

Ce diplôme a un cran d'avance sur la réalité. Il anticipe le métier de demain : un professionnel du domicile à la fois auxiliaire de vie, aide-soignant et travailleur social. Mais il faudra que tout le système suive : conditions de travail, rémunérations, organisation. Sinon, ces auxiliaires de vie formées risqueraient d'être déçues. ■

Jean-Pierre Riso : l'ADN de l'engagement

Le président de la FNADEPA, a ouvert un débat sur la notion « d'engagement » dans son discours inaugural lors du 40e Congrès de l'association, le 5 juin 2025. Nous en reproduisons quelques extraits.

Aujourd'hui, nous sommes nombreux à ressentir que le mot « engagement » a parfois perdu de sa saveur. Qu'il a été dilué, récupéré, utilisé à toutes les sauces. C'est pourquoi lorsque nous avons préparé ce congrès, avec toute l'équipe, une question est revenue, simple en apparence, mais puissante : *« Militer à la FNADEPA, est-ce que cela fait de nous des directeurs différents, engagés ? »*

Le vrai sens de l'engagement

Je crois que oui, je sais que oui. Et je sais que cela fait notre force. Parce que nous ne sommes pas uniquement des gestionnaires, des techniciens du quotidien, des exécutants de réformes. Nous sommes aussi des veilleurs, des passeurs, des agitateurs de sens. Des femmes et des hommes qui refusent de faire « comme on a toujours fait ». Je vois en nous quatre dimensions fondamentales : un engagement passionné, une vision et de l'audace, une véritable empathie et un leadership collectif. Et tout cela, vous le faites bénévolement, Parce que cela donne une force et une sincérité à notre action.

Depuis quelques années, nous avançons sur une ligne de crête. Le sens est là, toujours. Mais la fatigue aussi. Une fatigue sourde, parfois invisible, parfois niée. Fatigue des équipes, qui tiennent à bout de bras des établissements et services fragilisés. Fatigue des directeurs, sommés de faire plus avec moins. Fatigue des familles, qui s'inquiètent, qui s'épuisent. Et bien sûr, fatigue des personnes âgées elles-mêmes, qui attendent – trop souvent en vain – des réponses adaptées, humaines, rapides.

Nous ne devons plus avoir honte de dire cette fatigue. Ce n'est pas un aveu de faiblesse. C'est un signe de maturité, de lucidité. Et aussi, de respect envers ceux que

nous représentons. Et c'est aussi cela, être engagé : savoir lever le pied un instant pour durer, dire stop quand c'est trop, prendre soin de soi, pour continuer à prendre soin des autres.

Les leviers de la réussite

Je crois que nous disposons de trois leviers, très concrets, pour inverser cette tendance : Tout d'abord, innover avec sens. L'intelligence artificielle, les démarches RSE, la culture, le sport, l'Europe... ne sont pas des gadgets. Ce sont des leviers puissants pour réinventer nos pratiques et alléger nos contraintes mais à une seule condition : qu'ils soient pensés avec, et non contre, l'humain avec éthique et respect.

Puis, il nous faudra également frapper aux portes, à toutes les portes pour renforcer notre influence politique. En cette période pré-électorale, nous devons exiger que la cause des aînés soit au cœur des programmes des futurs candidats aux élections nationales et locales. Les politiques publiques destinées à nos concitoyens vulnérables ne sont pas des variables d'ajustements budgétaires. Elles sont la traduction d'un choix de civilisation. Défendre les plus vulnérables est l'essence même de l'action publique, et nous saurons le rappeler sans faiblir.

Enfin, former, écouter et soutenir nos adhérents et leurs équipes. Ces dernières ont besoin de perspectives, de reconnaissance, de sens ; nous avons besoins de tout cela. Il nous faut bâtir des digues contre l'isolement, contre la démotivation, contre le turnover.

Il y a 40 ans, des pionniers ont eu l'audace de fonder cette organisation. Avec peu. Parfois rien. Mais avec une vision claire : changer le quotidien des personnes âgées. Leur flambeau est désormais entre nos mains. ■

Mobilité durable = cohésion sociale

« Dans chaque commune, des habitants sont prêts à donner de leur temps... encore faut-il les relier à ceux qui en ont besoin »

Avec Bip Pop, vous coordonnez l'entraide locale à la carte en toute sécurité : mobilité, visites de convivialité, coups de main du quotidien.

Vous souhaitez piloter une dynamique d'entraide ?

**Contactez Bip Pop au 03 44 90 78 07
contact@bippop.com**





**Intégrance (n.f.) :
vertu qui allie
inclusion,
solidarité et
bienveillance.**

www.integrance.fr

0 800 103 014

Service & appel
gratuits



Intégrance - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900. Siège social : 51, rue Paul Meurice - CS 51111 75970 Paris Cedex 20. Communication à caractère publicitaire. Toutes marques déposées.



Intégrance
La mutuelle qui fait sens.